



**LE DÉPARTEMENT**

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

SOLIDARITÉ  
ROUTES  
CULTURE  
TOURISME  
COLLÈGES  
SPORT/JEUN  
ENVIRONNEM

# **RAPPORT DE PERFORMANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

2020

# Le mot du Président

La crise sanitaire que nous traversons a marqué l'année 2020. Elle a bouleversé les pratiques professionnelles au sein de la collectivité. Néanmoins, le Département du Var a relevé le défi en prouvant sa capacité d'adaptation, et sa détermination à poursuivre toutes ses missions de service public auprès des Varoises et des Varois.

Ainsi le Département a tout d'abord assuré auprès des publics fragiles et à risque chacune de ses missions obligatoires en matière de solidarité, première des compétences de la collectivité. Sans interruption, le Département s'est occupé des enfants qui lui sont confiés, de l'accueil, des cas d'urgence sociale, des suivis familiaux, des situations de précarité, de dépendance, de maltraitance, et de handicap, pour éviter que le lien social soit rompu dans une période où il était le plus nécessaire.

Pour répondre à la situation exceptionnelle, il a accru ses aides auprès des associations d'aide d'urgence alimentaire et a créé un guichet téléphonique unique Solidarités (numéro vert).

Enfin, il a offert des tablettes tactiles aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux maisons d'enfants à caractère social (MECS) pour préserver le lien familial parfois distendu.

Le Département a aussi poursuivi son action de proximité en faveur des territoires, des entreprises et des citoyens, dans un contexte économique dégradé par la pandémie. L'aide aux communes a été portée à 40 millions d'euros. Tous les chantiers qui avaient débuté ont pu reprendre dès que cela a été possible. D'autres ont été réalisés dans le courant de l'année, notamment les travaux nécessaires à la création du futur Hôtel Départemental des Expositions du Var (HDE Var) à Draguignan. De belles réalisations ont pu voir le jour, comme le regroupement du Centre médico-social du Luc avec l'unité territoriale sociale (UTS) en mai, le centre médico-social de la Farlède, livré en juillet, et la maison départementale de la nature du Plan, qui a été inaugurée le 19 septembre.

Enfin, pour accompagner le monde culturel et sportif, le Département a maintenu les subventions du même montant que celui obtenu en 2019. Le secteur du tourisme a été soutenu par des mesures exceptionnelles et la collectivité a également adhéré au dispositif « chèque vacances COVID ».

En 2020, la crise sanitaire a coûté 110 millions d'euros à la collectivité. Pourtant, le compte administratif 2020, qui sera voté en juin, sera positif, sans nécessité de recourir à l'emprunt. Ceci est dû à une gestion budgétaire marquée par la prudence, la maîtrise et l'anticipation.

Ce rapport de performance et de développement durable 2020 démontre que le Département du Var a des ressources, de l'inventivité et un sens aigu du service public, qui lui permettent de maintenir son action auprès des Varoises et des Varois quand ils en ont le plus besoin.



**Marc Giraud**  
**Président du Conseil départemental du Var**



# Sommaire

|                                                                            |                       |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 2020 dans le rétro...                                                      | <a href="#">P.4</a>   |
| Méthodes d'élaboration<br>et de lecture du rapport                         | <a href="#">P.5/6</a> |
| Insertion et développement social                                          | <a href="#">P.8</a>   |
| Action sociale de proximité                                                | <a href="#">P.13</a>  |
| Autonomie des personnes âgées et<br>des personnes en situation de handicap | <a href="#">P.17</a>  |
| Prévention et protection<br>de l'enfance et des familles                   | <a href="#">P.22</a>  |
| Habitat, logement et<br>cohésion du territoire                             | <a href="#">P.26</a>  |
| Collèges                                                                   | <a href="#">P.29</a>  |
| Sport, jeunesse, enseignement<br>supérieur et recherche                    | <a href="#">P.34</a>  |
| Culture                                                                    | <a href="#">P.38</a>  |
| Routes et réseaux                                                          | <a href="#">P.42</a>  |
| Tourisme                                                                   | <a href="#">P.46</a>  |
| Environnement, valorisation<br>et préservation du cadre de vie             | <a href="#">P.50</a>  |
| Qualité et performance<br>de l'administration                              | <a href="#">P.59</a>  |

# "2020 dans le rétro"...



1. La Fab'école a été créée en 2020 au sein du collège Maurice Genevoix à Toulon
2. Relogement du centre médico-social du Luc et regroupement avec l'unité territoriale sociale (UTS) dans des locaux neufs (structure modulaire)
3. Livraison du bâtiment du centre médico-social de la Farlède
4. Inauguration de la maison départementale de la nature du Plan le week-end du 19 et 20 septembre 2020.
5. Livraison HDE Var
6. Point d'étape sur Chalucet, sur Allegre, sur Carnot



# Méthode d'élaboration et de lecture du rapport

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 a introduit, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales (article L3121-21), indique que le Président du Conseil départemental rend compte, chaque année, au dit Conseil départemental, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services, ainsi que de la situation financière de la collectivité.

Dans une logique de cohérence, et considérant la constance de l'engagement du Département du Var dans une démarche de développement durable et sa volonté de l'insuffler dans toutes ses politiques, il est apparu que les deux rapports avaient atteint une convergence qui devait maintenant se traduire au sein d'un seul document rassemblant les efforts du Département à la fois en termes de performance et de développement durable.

Au-delà de l'objectif réglementaire, ce rapport constitue, pour le Département du Var, un outil d'évaluation des actions réalisées dans le cadre de ses compétences, afin de mesurer sa performance, sa contribution au développement durable, et ses moyens d'amélioration.

Pour la collectivité, c'est également un outil d'accompagnement au changement du fonctionnement interne, vers une plus grande transversalité et une sensibilisation accrue des agents sur cette thématique.

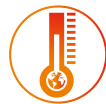
Enfin, dans une volonté de transparence et de présentation de l'information à destination du public, il s'agit de rendre compte de l'investissement du Département dans le développement durable et d'en partager les objectifs.

Conformément au décret d'application (n°2011-687) du 17 juin 2011, ce rapport comporte le bilan :

- des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.
- des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire varois, dans le cadre de ses compétences : social, collèges, sports/jeunesse, culture, routes, tourisme et environnement.

Il présente une tendance du bilan financier réalisé à ce jour et consolidé par le compte administratif 2020, qui sera voté à l'assemblée départementale de juin 2021 ;

L'action départementale est présentée sous l'angle des cinq finalités du développement durable définies par la loi (article L.110-1 du Code de l'environnement).



**La lutte contre le changement climatique**



**La préservation de la biodiversité,** des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



**La cohésion sociale** et la **solidarité** entre les territoires et les générations



**L'épanouissement** de tous les êtres humains



La transition vers une **économie circulaire**

Le rapport prend également en considération les cinq facteurs de la gouvernance, évoqués dans le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable (sur la base du chapitre 28 de Rio), à savoir :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la stratégie d'amélioration continue,
- la transversalité des approches,
- le suivi et l'évaluation partagée.

Enfin, le rapport de performance et de développement durable 2020 évoque également l'engagement du Département, politique par politique, dans une perspective de contribution aux **17 objectifs mondiaux de développement durable** définis par l'ONU en 2015 pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques d'ici à 2030.



# Méthode d'élaboration et de lecture du rapport

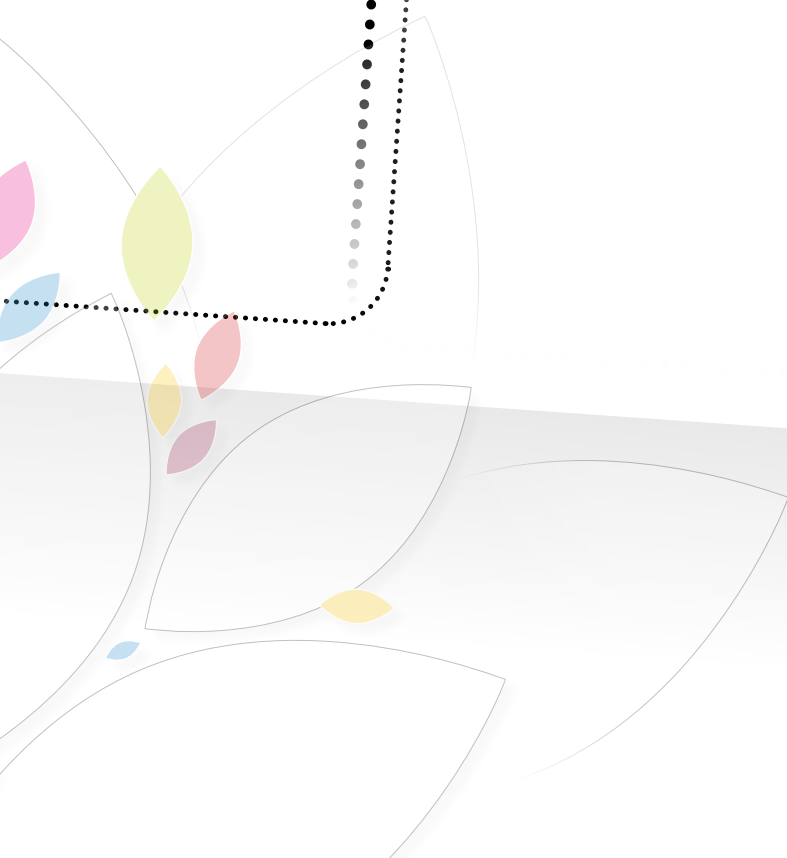


En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>





# I - Exercer les compétences départementales



# Social

## Insertion et développement social

### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage des politiques publiques en faveur de la lutte contre les exclusions pour tous les publics en difficulté. A ce titre, le Département anime, subventionne et évalue le réseau partenarial (logement, social, santé, emploi),
- gestion et pilotage du revenu de solidarité active (RSA), du fonds de solidarité logement (FSL), de la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de l'habitat et des aides individuelles à l'insertion.

La crise sanitaire COVID-19 a particulièrement marqué l'activité en impactant les conditions et modalités matérielles et techniques de travail tout en accentuant la nécessité d'assurer la continuité des dispositifs d'aides et de minima sociaux envers les publics les plus fragiles. Ainsi, avec le télétravail et les règles sanitaires, les procédures et traitements des demandes, et les modes d'échanges avec nos publics ont dû être adaptés au contexte sanitaire.

Le partenariat, le lien et le financement des structures ont été maintenus, voire renforcés (l'aide alimentaire notamment), dans une volonté affirmée de continuité et de pérennité du service rendu à l'utilisateur également au travers du maillage partenarial. Cette dynamique s'est illustrée par le recours à la procédure dérogatoire de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 pour l'instruction des subventions, le maintien du soutien financier départemental et une animation territoriale en continu.

### Chiffres clés



**215,7 M€ de budget** pour l'insertion et le développement social dont 198,4 M€ pour l'allocation RSA



**34 793 foyers** allocataires du RSA



**17 chantiers d'insertion financés**



**605 bénéficiaires** d'un emploi aidé



**5 entreprises** d'insertion financées par le Département





## FOCUS

### Signature d'un avenant n°2 à la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi



9

Dans la continuité de la convention signée le 12 juillet 2019, le Département s'engage, par cet avenant n°2, à poursuivre les actions structurantes engagées en 2019 et y intègre d'autres actions répondant pleinement aux objectifs et enjeux ciblés par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Cet avenant n°2 marque ainsi l'engagement de l'Etat et du Département autour d'actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de ses publics cibles que sont les jeunes (dont ceux sortant de l'aide sociale à l'enfance - ASE) et les publics en situation de précarité dont plus particulièrement les allocataires RSA.



La contractualisation met notamment en avant sur 2020 :

- le renforcement du soutien aux actions permettant de répondre aux besoins de première nécessité (aide alimentaire),
- le lancement d'une démarche partenariale de diagnostic territorial des dispositifs d'inclusion, d'insertion sociale et d'accès à l'emploi,
- le déploiement du soutien aux crèches à vocation d'insertion professionnelle labellisées (AVIP) en lien avec l'appel à projet de la CAF,
- des actions de lutte contre les violences faites aux femmes,
- des actions en faveur des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- une partie des dépenses d'urgence liées à la crise sanitaire COVID-19 (structures éphémères ASE, aide aux familles en complément de l'aide spéciale de la Caisse d'allocations familiales du Var).

Cet avenant porte le montant des crédits de l'Etat (comprenant également les crédits du fonds d'appui aux politiques d'insertion - FAPI, échu fin 2019) à 1 943 320 € soit une majoration de 12% entre 2019 et 2020.

Il a été signé par le Président du Conseil départemental et le Préfet du Var le 28 septembre 2020 en présence, entre autres, de la commissaire à la lutte contre la pauvreté de la Région PACA.



Le revenu de solidarité active



Le suivi des allocataires du RSA



Le fond de solidarité logement

## FOCUS

### Soutien renforcé aux actions permettant de répondre aux besoins de première nécessité (aide alimentaire)

Pilote des politiques publiques en faveur de la lutte contre les exclusions, le Département anime le réseau associatif intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire. Il octroie des subventions pour l'approvisionnement et la distribution de produits de première nécessité et le fonctionnement d'épiceries solidaires, sur l'ensemble du territoire varois. Ces associations ont pour objet de répondre aux situations d'urgence en direction des publics les plus vulnérables et sont connues des intervenants sociaux qui peuvent leur orienter les publics en détresse.

Face aux conséquences de la crise sanitaire et tout particulièrement des périodes de confinement, le Département a renforcé son soutien aux structures varoises œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire.

Ainsi, dès la première période de confinement, afin de coordonner et d'informer sur l'offre d'aide alimentaire du territoire varois, une cartographie des acteurs, leurs adresses, contacts, actions et jours de permanence, a été créée de manière collaborative par les services du Département. Cet outil est ainsi mis à disposition des acteurs de terrain, des travailleurs sociaux en contact avec les publics et des services du Département et de l'Etat en charge de coordonner l'aide alimentaire sur le territoire. Il est mis à jour régulièrement afin de maintenir une information fiable et actualisée.

Par la création de cet outil numérique, le Département a conforté son rôle d'animation territoriale du réseau de partenaires et leur mise en relation, réaffirmé lors des forums de l'inclusion organisés en 2019 et poursuivis en 2020 par les réunions territoriales.



**Cartographie de l'aide alimentaire dans le var**  
(cliquer sur la photo pour accéder à l'application)

Face à la forte hausse des besoins de l'aide alimentaire et à l'évolution des profils des personnes en difficulté, le Département a fait le choix de financer de nouveaux projets dans le domaine de l'aide alimentaire permettant ainsi une plus grande couverture du territoire et/ou une capacité de distribution renforcée et coordonnée, augmentant ainsi l'enveloppe globale de financement de 33%.

A titre d'exemple, ont été financés :

- l'achat de denrées,
- l'ouverture d'une épicerie solidaire sur Carcès,
- l'aide à la structuration d'associations (en termes de moyens humains, de matériel et d'investissement).



## FOCUS

### Dynamique de dématérialisation et de simplification des modalités de traitement des dossiers

10

Cette dynamique s'est engagée sur 2 dimensions :

#### • Envers le public

Face à la période inédite de confinement et l'impossibilité de rencontrer en présentiel les nouveaux allocataires du RSA (réunions "information collective" sur les territoires), la collectivité a mis en place une procédure modifiée, valant expérimentation, de mise en relation par voie dématérialisée (mails, formulaires google forms, relances sms, appels individualisés) afin de poursuivre une orientation effective de la personne vers un référent de parcours potentiellement plus fluide et réactive qui doit favoriser son insertion socioprofessionnelle. Cette procédure d'autodétermination s'inscrit dans la dynamique qui place l'allocataire au cœur du dispositif et le rend acteur de son parcours. Couplée à une possibilité de contact et une relance téléphonique, cette démarche permet d'être plus à l'écoute de l'allocataire lors de son ouverture de droits et de cibler plus rapidement son profil pour l'engager vers son parcours d'insertion.

Sur le premier semestre 2020, les résultats sont encourageants. Ce sont 2 561 personnes qui ont été contactées par mail, 1 088 courriers envoyés et 633 contacts téléphoniques effectués pour les nouveaux allocataires inscrits entre le 12 mars et le 30 juin 2020. Le taux de réponse au regard des ouvertures de droits est de 81%. En matière d'aide pour l'accès et le maintien dans le logement ou de lutte contre les impayés d'énergie, le service solidarités logement a mis

en place l'envoi des demandes de FSL par voie dématérialisée via son adresse mail générique. Les travailleurs sociaux, mais également les usagers s'en saisissent régulièrement.

#### • En interne et inter-partenaires

La situation généralisée de télétravail a accéléré la dématérialisation des process internes et avec les partenaires du Département, notamment la CAF. Ce qui a permis de fluidifier et garantir les délais de traitement des ouvertures de droits ainsi que le suivi du parcours d'insertion. L'objectif de continuité du service au public en situation de crise sanitaire a permis lors du 1er confinement de simplifier et d'optimiser les procédures de traitement des dossiers d'aides et d'allocation. Ainsi, les échanges dématérialisés cryptés et sécurisés sont devenus la règle, tandis que le contenu des transmissions a pu être simplifié à cette occasion.

La capacité d'adaptation de l'organisation en interne comme dans les échanges avec les partenaires durant ce temps de crise et la dynamique ainsi enclenchée par ces changements ont favorisé la dématérialisation des modalités de travail qu'il convient aujourd'hui de poursuivre par la mise en oeuvre d'actions structurantes à l'échelle de notre système d'information. Les effets de la crise sanitaire en termes de contraintes organisationnelles et d'augmentation du nombre d'allocataires ont mis en exergue la nécessité de faire évoluer les fonctionnalités de ce système d'information pour plus d'adaptabilité, d'interopérabilité ou d'automatisation des données et activités visant l'optimisation des délais de traitement et la qualité de suivi de l'accompagnement.

#### Indicateurs

- **14 114 parcours d'insertion des allocataires du RSA (référénts de parcours)**
- Du fait de la crise sanitaire COVID-19, les forums de l'inclusion n'ont pas pu être organisés en 2020.



#### Favoriser le retour à l'emploi

Le Département développe différentes actions visant le retour à l'emploi des publics en situation ou menacés de pauvreté.

Malgré les mesures liées à la crise sanitaire qui ont impacté l'année 2020, le Département a poursuivi son engagement en faveur du retour à l'emploi des publics en situation ou menacés de précarité par le maintien de ses financements auprès des différentes associations intervenant dans ce domaine. Durant la première phase de confinement les structures empêchées dans la pleine réalisation de leur action d'accompagnement en présentiel ont renforcé le lien social avec leurs publics en accompagnant les plus fragiles d'entre eux sur les besoins de première nécessité.

Faisant suite à une nouvelle procédure d'appel à projets menée en 2019, ce sont 10 opérations cofinancées par le fonds social européen qui ont débuté au 1er janvier 2020 et ont permis, sur l'année 2020, à plus de 2 600 personnes d'être accompagnées vers l'emploi et près de 500 d'obtenir une sortie positive (emploi, formation, autre).

L'intégration de clauses sociales dans les marchés suivis par le facilitateur départemental des clauses sociales a permis à 189 personnes éloignées de l'emploi d'accéder à 79 338 heures d'insertion. Le soutien à l'insertion par l'activité économique perdure également via le subventionnement de 17 ateliers et chantiers d'insertion, 1 association intermédiaire, 5 entreprises d'insertion et 1 groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Un suivi et un accompagnement de proximité ont été menés tout au long de la période de confinement mais également lors du déconfinement auprès de l'ensemble des associations financées. Ainsi 89% des structures ont maintenu leur activité durant le confinement, 58% en activité partielle et 29% en activité totale. L'accompagnement des publics a principalement été maintenu par téléphone et par mail. Des actions nouvelles adaptées au contexte ont été mises en oeuvre (tout particulièrement en terme d'aide alimentaire et de numérique) dont 80% sont des actions en complément des actions habituelles des structures.

## FOCUS

### Un cadre partenarial optimisé et renforcé

Dans la continuité du partenariat formalisé avec Pôle Emploi et la Région en 2019, le Département poursuit en 2020 l'optimisation et le renforcement de son partenariat avec les acteurs du territoire.

Un nouveau cadre partenarial a été défini avec les 8 missions locales du Var (convention-type). Chaque mission locale assure un accompagnement personnalisé par un(e) conseiller(ère) identifié(e) permettant aux jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à une insertion sociale et professionnelle et d'accéder à une formation qualifiante, professionnalisante ou diplômante se traduisant par une perspective d'emploi ou un accès direct à l'emploi.

Ces conventionnements permettent de renforcer et apporter une meilleure lisibilité à la politique sociale menée par le Département vers le public jeune (jeunes confiés à l'ASE, jeunes allocataires du RSA âgés de 16 à 25 ans, jeunes en situation de précarité suivis par les travailleurs sociaux du Département).

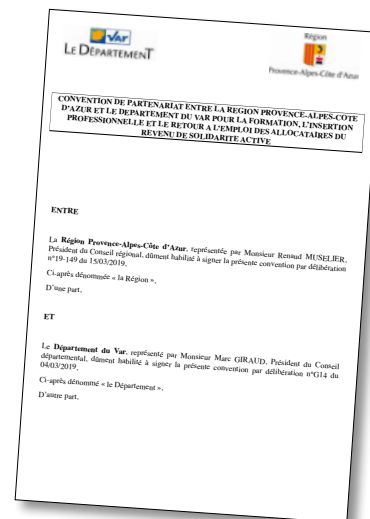
En parallèle, afin de définir des modalités communes de partenariat entre les centres sociaux et culturels (CSC) et le Département, une convention pluriannuelle formalisant les bases de celui-ci a été établie avec chacun des 11 centres sociaux et culturels varois disposant d'un agrément de la caisse d'allocations familiales (CAF).



Ce partenariat est engagé depuis plusieurs années. Cependant, en 2020, afin de donner plus de visibilité aux orientations stratégiques des politiques départementales, les conventions, passées pour 3 ans, articulent l'intervention des CSC autour de trois axes communs et clairement définis :

- l'accès aux droits,
- le soutien à la parentalité,
- la prévention de la perte d'autonomie des seniors.

Enfin, en 2020, la CAF et le Département ont souhaité améliorer leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention triennale. L'objectif in fine est une plus grande cohérence dans la chaîne de décision, une meilleure complémentarité globale et un gain d'efficacité des interventions du Département, dans un objectif d'optimisation du service rendu à l'utilisateur.



### Indicateurs

- **18,4 M€** votés, consacrés aux actions d'insertion
- **1,95 M€** de fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.
- **305 personnes** ayant signé un parcours emploi compétences (PEC)
- **358 PEC** signés avec double renouvellement compris
- **64%** de retour à l'emploi (CDI ou CDD + 6 mois) suite à emploi aidé
- **29 allocataires** du RSA entrés en formation (Pôle Emploi et Région)
- **63 allocataires** du RSA orientés sur le dispositif formation de la Région
- **31 marchés** lancés par le Département intégrant des clauses sociales
- **83 marchés** intégrant des clauses sociales suivis par le facilitateur départemental des clauses sociales
- Les marchés clausés concernent principalement des opérations de BTP (entretien des routes et construction bâtiments, services)
- **79 338 heures clausées** (tous marchés suivis par le facilitateur départemental)
- **189 personnes** recrutées sur les marchés intégrant des clauses sociales suivis par le facilitateur départemental des clauses sociales





# Social

## Action sociale de proximité

### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- gestion et organisation de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficulté et des allocataires RSA,
- mise en œuvre des mesures en direction des personnes vulnérables,
- mise en œuvre des mesures de prévention et de protection de l'enfance,
- pilotage des actions de prévention en direction des publics.

Dans les 11 unités territoriales sociales (UTS) et les 134 lieux d'accueil social du Département, 964 agents, dont 55% de travailleurs sociaux, mettent en œuvre les actions d'insertion socio-professionnelle et d'inclusion sociale en

direction des Varoises et des Varois. Le Département mobilise pour ces actions 18% de son effectif total, dont les  $\frac{3}{4}$  sont des travailleurs sociaux (assistants sociaux-éducatifs, éducateurs spécialisés, conseillers en éducation sociale et familiale, travailleurs en insertion sociale et familiale).

L'action sociale de proximité représente généralement plus de 230 000 rendez-vous ou rencontres programmées sur l'ensemble du territoire, concernant l'ensemble de son périmètre d'intervention (enfance, prévention ou insertion), en UTS ou à domicile, dans le cadre d'un suivi ou d'une évaluation de situation.

Sur une année, plus de 600 personnes rencontrent au moins un travailleur social en présentiel par jour.

En 2020, avec les périodes de confinement, priorité a été donnée aux rendez-vous téléphoniques. Néanmoins, la part des rendez-vous physiques demeure de 57%, en particulier dans le cadre d'accompagnement de familles avec enfants en bas âge ou dans le cadre de situations d'urgences familiales.

Au quotidien, les missions s'articulent autour des spécificités des territoires et des publics.

### Chiffres clés



**3,3 M€** de budget voté pour l'action sociale de proximité



**607 enfants** ont bénéficié d'une aide éducative à domicile



**1 052 jeunes** ont bénéficié d'une aides financières dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes sur le territoire hors métropole Toulon Provence Méditerranée

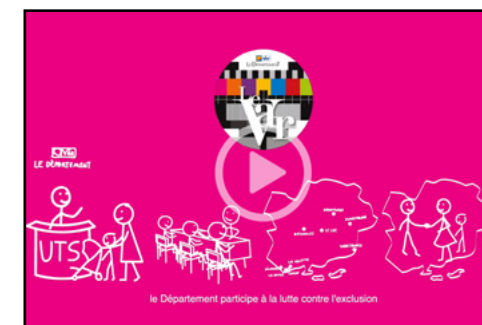


**8 146 familles** ont bénéficié de secours d'urgence



**5 926 familles** ont bénéficié d'allocations mensuelles, pour 9 419 enfants

### Vidéo



Les unités territoriales sociales (UTS)







## Assurer le premier contact social

L'accueil social inconditionnel de proximité vient renforcer la position du Département en qualité de chef de fil de l'action sociale sur les territoires.

Il est prévu dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, signée en 2019.

Le Département du Var s'engage avec les partenaires à ce que tout personne puisse accéder à un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de son domicile. La préfiguration opérée à Brignoles en 2019 est désormais étendue à l'ensemble du territoire.

Pour parfaire le pilotage, les diagnostics de territoires ont été initiés en 2020 et seront régulièrement finalisés au sein de l'observatoire de l'habitat qui sera complété des données sociales départementales

D'autres initiatives ont été lancées notamment sur l'UTS de Golfe de Saint-Tropez et Coeur du Var qui ont participé au lancement d'un Bus type MSAP avec un cofinancement Maison de services au public (MSAP)/Etat/Département.

Les partenaires ont été recensés et les premiers comités de pilotage sont prévus au premier trimestre 2021.

Durant la crise sanitaire, le Département a renforcé son soutien en direction des associations d'aide alimentaire et des publics suivis.

Outre une augmentation de la subvention annuelle à la banque alimentaire, le Département a mis en oeuvre :

- une cartographie mise à jour régulièrement des associations dédiées à l'aide alimentaire et aux besoins essentiels (hygiène, produits pour bébés...), accessible à tous les travailleurs sociaux et les partenaires, indiquant les jours et les heures de permanence / ouverture, permettant d'orienter plus efficacement les personnes vers une aide d'urgence alimentaire,
- une distribution de masques chirurgicaux durant les phases de confinement aux associations, afin d'assurer la pérennité de leurs activités de distribution alimentaire (plus de 31 500 masques à 45 structures associatives dont 3 050 masques distribués aux "Restos du Coeur" permettant d'assurer 20 sites de distribution alimentaire sur le territoire varois).

Pour répondre aux besoins supplémentaires des familles générés par la période de confinement liée à la pandémie COVID-19 a généré des besoins supplémentaires pour les familles, notamment, dans la mesure où les enfants ne bénéficiaient plus de la restauration scolaire (tarifs sociaux voire gratuité).

### Indicateurs

- **93 200** accueils en UTS / année en 2020 contre 236 000 en 2019. La diminution est liée à la crise sanitaire qui a conduit à maîtriser les flux de visites en UTS

Le Département a fait le choix d'une aide complémentaire à celle de la CAF pour soutenir les familles varoises allocataires du RSA, en fonction des critères suivants :

- être allocataire du revenu de solidarité active (RSA),
- le foyer doit comporter au moins un enfant de 0 à 16 ans,
- le quotient familial du foyer est inférieur à 300 euros.

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un euro par enfant, par jour ouvré scolaire (soit 4 jours par semaine, hors vacances scolaires) durant la période de confinement, entre le 16 mars et le 30 avril 2020, soit 19€ / enfant âgé de 0 à 16 ans. soit un montant total de 62 472 €.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat concernant la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Département met en œuvre la démarche de référent de parcours pour un accompagnement participatif et global des personnes suivies, autour d'un projet social librement contractualisé et partagé auprès des partenaires. La crise sanitaire n'aura pas permis de déployer ce dispositif, mais un programme de sensibilisation et formation des travailleurs sociaux et de leurs managers a été engagé. Un partenariat a été signé en fin d'année avec un organisme spécialisé pour engager des sessions d'information / sensibilisation / formation dès le mois de janvier 2021.

## Adaptation du fonctionnement et des actions à destination des usagers à la période COVID

L'accueil des usagers a été impacté par la crise sanitaire.

Le premier accueil social a été majoritairement téléphonique en distanciel pendant les 2 périodes de confinement, mais le Département a tenu à maintenir un accueil physique prioritaire pour les familles en difficulté.

Le plan de continuité d'activité a permis de maintenir un haut niveau de qualité des interventions auprès de nos usagers, pendant les deux périodes de confinement de 2020 :

- réponse aux urgences sociales pendant la période du premier confinement
- pendant le second confinement le maintien de l'ensemble des activités d'accompagnement a été rendu possible grâce aux mesures d'organisation de chaque unité territoriale sociale (UTS). L'activité pendant le confinement d'automne a retrouvé un rythme quasi normal.

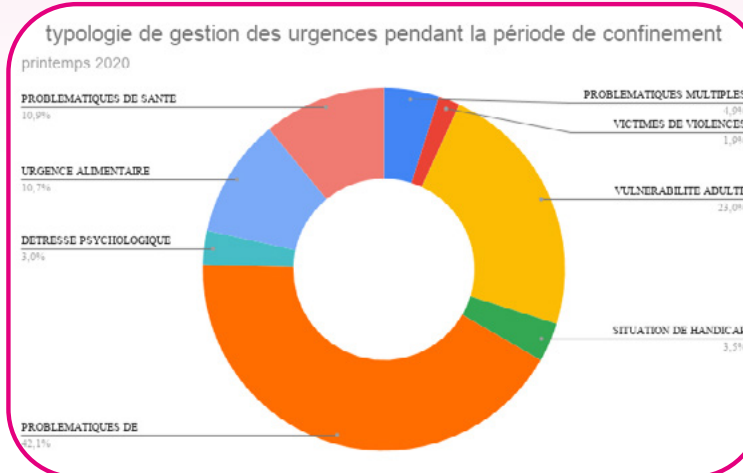
L'accueil des usagers a été maintenu uniquement sur rendez-vous, en respectant strictement les gestes barrières, adaptés aux locaux de chaque UTS ou lieu de réception du public. Les rendez-vous urgents ont été gérés et représentent 100% des rencontres physiques en confinement.

Les missions suivantes ont été poursuivies :

- 1 - entretiens par les travailleurs sociaux
- 2 - visites à domicile
- 3 - traitement des informations préoccupantes et maintien des évaluations enfance
- 4 - soutien psychologique aux familles

Entre 10 et 26 visites à domicile par territoire (UTS) ont été réalisées, au regard des urgences ayant trait aux enfants en priorité. Respectivement 578 et 266 mesures actives enfance ont été comptabilisées pour le mois d'avril et les 15 premiers jours de mai 2020.

Analyse de l'activité pendant la période de confinement du printemps, à travers les appels téléphoniques entrants :



en dehors des questions relatives à l'aide sociale à l'enfance, la gestion des urgences sociales ont concerné :

- le logement pour 15%
- l'aide alimentaire pour 21%
- la rupture de ressources pour 26%

En parallèle, 3% des appels téléphoniques en confinement ont été liés à la détresse psychologique majeure combinée et près de 4% des urgences ont traité de problématiques handicap (problématiques combinées)

307 000 appels entrants ont été gérés sur l'année (en suivi de dossiers ou en nouvelles situations) sur l'ensemble du territoire. Ils représentent 66% des "rencontres" sur l'année en distanciel.

En moyenne, chaque travailleur social a fait 1 120 rencontres (physiques ou téléphoniques) avec les usagers sur l'année 2020, dont 381 (estimation) en présentiel prioritaire, malgré les 4 mois de confinement.

Un numéro vert d'accueil de premier niveau a été lancé : 0 800 830 053. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Son intérêt dans l'amélioration du service à l'utilisateur a incité le Département à le pérenniser.

80% des appels concernent les UTS. 82% des appels proviennent de varois qui ne connaissaient pas le service social UTS. Ce dispositif a permis d'améliorer grandement la qualité des services rendus aux Varoises et

aux Varois. Les appels vers le numéro vert sont liées à une problématique alimentaire. Les appels directs aux UTS sont davantage ciblés sur des problématiques de ressources et de logement.

688 affaires signalées ont été traitées contre 400 en 2019. Les pics d'activité sont exactement concomitants aux deux périodes de confinement 2020.





## Accompagner les allocataires du RSA et les publics vulnérables

Le Conseil départemental a la charge de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA et de toute personne rencontrant une difficulté qui freine son accès à l'emploi. Pour cela, il s'appuie sur une démarche qui prend en compte la situation globale de la personne et ses besoins : formation, santé, logement.

### Indicateurs

- Les réunions collectives RSA n'ont pu se tenir du fait des contraintes sanitaires à compter du mois de mars
- **10 231 allocataires** du RSA ayant comme référent l'UTS
- **754 accompagnements** globaux

### FOCUS

## Accompagnement social des allocataires du RSA et personnes vulnérables durant la période COVID

Les actions en direction des bénéficiaires du RSA ont été maintenues tout au long de la période de crise sanitaire, compte tenu de l'impact financier possible sur la population varoise.

Pour les adultes vulnérables, un numéro vert **3919** existe, depuis novembre 2020, afin d'aider les femmes victimes de violence dans leur détresse.

## Agir pour la protection des personnes vulnérables et des enfants

Le Département du Var a pour mission de protéger les familles et leurs membres les plus vulnérables : adultes isolés, enfants, familles comportant des mineurs de moins de 3 ans, usagers en insertion.

### Indicateurs

- **1 905 enfants** ont fait l'objet d'une information préoccupante
- **665 dossiers** adultes vulnérables
- **8 146 familles** ont bénéficié de secours d'urgence
- **5 926 familles** et **2 154 enfants** ont bénéficié d'allocations mensuelles
- **1 231 197 €** d'allocations mensuelles versées aux usagers par les UTS sur l'année



# Social

## Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- gestion des prestations à domicile ou en établissement (allocation personnalisée d'autonomie APA, prestation de compensation du handicap PCH, aide sociale),
- accompagnement social individuel des personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile,
- gestion des agréments, des autorisations et contrôle des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap,
- tarification des établissements et services habilités à l'aide sociale,
- élaboration et la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie,
- gestion de la conférence des financeurs de la prévention, de la perte d'autonomie des personnes âgées et du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,
- tutelle administrative et financière de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- instruction et paiement des demandes de subventions aux associations et autres partenaires.

Avec 32% de personnes de plus de 60 ans, la population varoise est plus âgée que la moyenne nationale (23%). Le nombre de personnes en situation de handicap augmente chaque année.

L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie s'articule autour de deux axes :

- permettre aux personnes qui le souhaitent de vieillir à domicile,
- améliorer les conditions de vie dans les établissements d'accueil.

En 2020, le Département a poursuivi la mise en place d'actions concrètes pour assurer des conditions de vie et d'accueil qui répondent aux besoins des personnes dans un contexte marqué par la crise COVID-19.

Le Département met en œuvre de nombreux dispositifs en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui favorisent l'épanouissement social, la cohésion sociale et l'économie solidaire.

### Vidéo



La maison départementale des personnes handicapées

### Chiffres clés

€ **285,4 M d'€** pour l'autonomie des personnes dont **104,7** pour l'APA

### Personnes âgées :

- **29 667 bénéficiaires** de l'APA dont 19 546 à domicile et 10 121 en établissements
- **177 établissements** accueillant 12 550 personnes
- **9 321 visites** à domicile réalisées dans le cadre de l'APA
- **3 903 bénéficiaires** de l'aide sociale



### Personnes en situation de handicap :

- **5 573 bénéficiaires** de la prestation de compensation du handicap (PCH)







## Améliorer la qualité du service rendu en matière d'accueil, d'information et d'accès aux droits

L'accès à l'information et la coordination des acteurs demeurent des enjeux majeurs de la politique du Département du Var. Plusieurs actions sont ainsi menées afin de renforcer l'information des usagers et l'accès aux droits :

- pour faciliter le retour à domicile des personnes âgées après hospitalisation, le Département a renforcé les partenariats avec certains établissements sanitaires permettant la mise en œuvre de l'APA en urgence,
- le Département a poursuivi son implication dans la prise en charge et l'accompagnement des situations complexes dans le cadre notamment du dispositif "réponse accompagnée pour tous (RAPT)" en lien avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dans le cadre des dispositifs d'appui à la coordination des professionnels du sanitaire pilotés par l'ARS,
- afin d'informer et de sensibiliser le public et les partenaires, les services départementaux participent à plusieurs manifestations (semaine bleue, journée des aidants...).

## FOCUS



## Dématérialisation des procédures

Dans le but d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, le Département a dématérialisé de nombreuses procédures.

La gestion électronique des documents (GED) a été mise en place pour les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestations de compensation du handicap (PCH) et d'aide sociale. Cela représente 13 800 dossiers de première demande et 9 800 dossiers de renouvellement.

La numérisation des dossiers, leur classement et leur stockage, a ainsi permis de gagner du temps dans le traitement des demandes d'aides, de favoriser la transversalité entre les services et de fluidifier la circulation d'informations à destination des partenaires, des usagers et des services et établissements médico-sociaux.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la numérisation des dossiers a permis aux équipes de maintenir les délais d'instruction en période de télétravail.

La dématérialisation des rapports budgétaires et des décisions de tarification a été développée pour 200 établissements. Elle a contribué à fluidifier et alléger les procédures administratives avec les établissements et les services médico-sociaux.

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a déployé un nouveau système d'information (SI) qui vise à harmoniser les pratiques des MDPH.

La MDPH dispose d'un service en ligne, les demandes d'aide peuvent être réalisées à distance par le bénéficiaire concerné, sa famille ou un proche aidant.

La MDPH et la CAF ont désormais des échanges de données dématérialisées qui évitent la transmission de documents papiers entre ces deux administrations. Dans l'avenir, ces échanges dématérialisés seront développés avec d'autres partenaires de la MDPH comme l'Éducation nationale ou Pôle Emploi.

Ces actions, en contribuant à limiter les déplacements et les envois de documents, participent à la lutte contre le changement climatique.



[www.mdpv.var.fr/](http://www.mdpv.var.fr/)

## Finalisation et vote du schéma de l'autonomie 2020/2024

L'élaboration du schéma est le résultat d'un travail mené par les services du Département, enrichi d'une concertation avec les acteurs et partenaires, ainsi que le public, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui ont été associés par des enquêtes et des questionnaires.

Ce schéma met en exergue la politique volontariste du Département au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et dont l'objectif majeur est de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible en prenant en compte le souhait des Varoises et des Varois de bien vivre chez eux.

Cette politique permet également de soutenir les initiatives intermédiaires et innovantes entre le domicile et l'établissement (résidences autonomie, habitat inclusif) et également de soutenir la restructuration des établissements.

Il s'articule autour de deux orientations :

- permettre aux personnes qui le souhaitent de vieillir à domicile,
- améliorer les conditions de vie dans les établissements d'accueil,

déclinées en huit actions :

1. animer une réflexion en territoire sur les enjeux du vieillissement, du handicap et leurs impacts sur les politiques d'inclusion,
2. créer des outils d'information et de communication,
3. développer des actions collectives de préven-

tion de la perte d'autonomie des personnes âgées,

4. améliorer l'accès aux aides techniques et adapter l'habitat pour favoriser le maintien à domicile,
5. développer sur les territoires des services d'accueil, d'information, d'accompagnement de proximité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en partenariat avec les acteurs du domicile, en s'appuyant notamment sur les centres locaux d'information et de coordination (CLIC),
6. agir pour les aidants,
7. améliorer sur le territoire la qualité d'intervention des services à domicile,
8. adapter l'offre d'accueil aux besoins en prenant en compte la volonté des personnes de rester à domicile.

Le schéma départemental de l'autonomie 2020-2024 a été adopté par arrêté du Président en date du 10 novembre 2020 après avoir été présenté à l'assemblée plénière départementale, à la commission de coordination des politiques publiques pilotée par l'agence régionale de santé et au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie. Les avis rendus ont été favorables.



### Indicateurs

- **87 036 demandes** déposées à la MDPH
- **17 457 demandes** déposées au titre de l'APA à domicile dont **10 566** premières demandes
- **62,2 M d'€** de contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au dépenses du Département

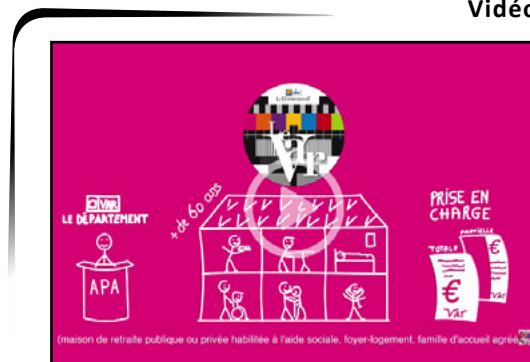
## Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et prévenir la perte de l'autonomie

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation forte du Département qui répond aux attentes des personnes.

L'accompagnement social spécifique des bénéficiaires de l'APA participe au renforcement du maintien à domicile grâce à la mise en place des plans d'aide et au suivi de l'évolution de la dépendance.

En ce qui concerne la politique menée en faveur des personnes en situation de handicap, le Département a consacré 48,7 M€ à la prestation de compensation du handicap en soutenant plus de 5 450 bénéficiaires.

### Vidéo



L'Allocation personnalisée d'autonomie

### Indicateurs

- **29 667 bénéficiaires** de l'allocation personnalisée d'autonomie dont 19 546 à domicile
- **9 321 évaluations** à domicile réalisées dans le cadre de l'APA
- **1 468 bénéficiaires** de l'aide sociale au titre du maintien à domicile (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
- **5 573 bénéficiaires** de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- **48,7 M€** pour la prestation de compensation du handicap (PCH)
- **8,8M d'heures** payées pour l'APA, la PCH et les services ménagers
- **86 dossiers** d'APA HABITAT ayant reçu un avis favorable dans l'année
- **156 204 €** de budget des subventions de l'APA HABITAT (montant payé dans l'année)



Permettre l'accueil en établissements adaptés des personnes âgées et en situation de handicap, dans le respect de leur projet de vie

## FOCUS

### Accompagnement et soutien des établissements et services médico-sociaux dans la gestion de la crise sanitaire

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, le Département a adapté son organisation et mis en œuvre différentes solutions destinées à soutenir les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les services et établissements du secteur.

#### Pour les établissements et services :

Le Département a maintenu le paiement des prestations APA et PCH de mars à juillet, sur la base de l'activité du mois de janvier, il a ainsi absorbé les éventuelles charges liées à une sous-activité pendant la crise sanitaire.

Dès le 30 mars, le Département a assuré la distribution de masques chirurgicaux, à partir de stock d'état, d'abord sur deux sites (Toulon et Draguignan), puis sur quatre sites (Fréjus et Saint-Maximin) pour 200 établissements et services. Ainsi, en 2020, 1 900 000 masques ont été distribués sur la période de mars à novembre.

Les 208 établissements médico-sociaux ont bénéficié de recommandations dans la gestion de la crise sanitaire par les équipes du Département. Par ailleurs, les établissements sous compétence exclusive (66) ont été accompagnés pour le dépistage de la covid 19.

Le Département a souhaité reconnaître pleinement la mobilisation des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, en allouant une aide financière aux services leur permettant de verser une prime à leurs personnels. Cette aide représente 3,1M€, estimés sur la base des heures payées par le Département en 2019 correspondant à 3 100 équivalents temps plein (ETP), soit un montant de 1 000 € par ETP.

#### Pour les publics fragiles :

Le Département a mis en place un plan de continuité d'activités qui a permis de maintenir :

- l'accès aux droits des publics et le paiement des prestations,
- les évaluations médico-sociales,
- le suivi social des personnes,
- le traitement des signalements.

La maison départementale des personnes handicapées a poursuivi son activité durant toute la crise sanitaire. Le standard téléphonique a été renforcé et un regard particulier a été porté sur les situations complexes de handicap.

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées s'est réunie tous les 15 jours et des personnes ont pu être auditionnées.

Afin d'éviter l'isolement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des enfants, et pour maintenir le lien social des personnes accueillies avec leurs familles, le Département a distribué 288 tablettes à 149 établissements sociaux et médico-sociaux

Enfin, des bouquets de fleurs ont été livrés aux salariés et aux résidents dans ces établissements.

#### Indicateurs

##### Personnes en situation de handicap :

- **74 établissements** accueillent 2 363 personnes

##### Personnes âgées :

- **177 établissements** accueillent 12 550 personnes
- **10 121 bénéficiaires** de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement
- **5 343 bénéficiaires** de l'aide sociale au titre de l'hébergement (personnes âgées et personnes en situation de handicap)







# Social

## Prévention et protection de l'enfance et des familles

### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- coordination des actions de prévention menées par les services du Département en faveur des enfants et des familles,
- mise en oeuvre des missions de protection maternelle et infantile et des actions de santé déléguées au Département,
- mise en oeuvre des missions de protection de l'enfance.

Le Département a pour mission de prévenir tout risque de mise en danger de l'enfant, le plus tôt possible. Le Président du Conseil départemental étant de par la loi, le chef de file et le coordinateur de la prévention et de la protection de l'enfance et des familles, il met en oeuvre des actions qui visent à prévenir les situations de risques et de rupture. Pilote de la protection de l'enfance, il s'assure de la mise en oeuvre des dispositifs visant à

protéger les mineurs tels que définis dans le code de l'action sociale et des familles :

- actions portant sur le lien parents-enfants,
- prévention sur le plan de la santé
- actions d'accompagnement socio-éducatif en direction des enfants et de leurs familles
- accueil des mineurs lorsque le maintien à domicile présente des risques

### Chiffres clés

€ **81 122 717 €** alloué pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance

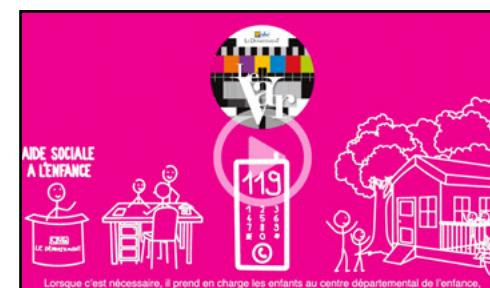
**6 068** ont bénéficié d'un bilan de dépistage en maternelle

**3 937 mineurs** (au 30/11/20) ont bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire

**2 061 enfants** (au 30/11/20) ont bénéficié d'au moins une mesure d'accueil à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

**1 905 informations préoccupantes** (au 30/10/20) ayant donné lieu à un mandat d'évaluation

### Vidéo



L'aide sociale à l'enfance

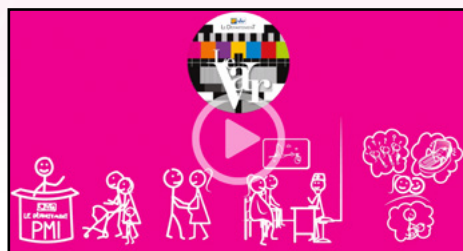


### Préparer et accompagner la parentalité

Vidéo



La protection maternelle et infantile (PMI)



Les consultations pré et post-natales

#### FOCUS

#### Adoption internationale

Durant la période du confinement l'équipe du service départemental de l'adoption a soutenu à distance les parents adoptants revenant de l'étranger. Ces accompagnements ont nécessité une mobilisation des diverses instances nationales, pour voir l'aboutissement des projets : une adoption en Tunisie et la dernière en Russie dont les consignes sanitaires ont eu un fort impact sur les délais des procédures.



#### FOCUS

#### Accouchements anonymes

Les correspondants départementaux de l'accès aux origines personnelles (CNAOP) du service de l'adoption se sont fortement mobilisés auprès des maternités pour assurer les accompagnements des femmes qui accouchent dans le secret. Les correspondants ont su s'adapter durant le confinement pour exercer leurs missions, et proposer les accompagnements auprès des mères de naissance.

Les protocoles entre le Département et les maternités ont tous été signés pour assurer l'accompagnement de ces mères sur tout le département et en toutes circonstances.



#### Indicateurs

- **911 femmes** enceintes rencontrées par les sages-femmes
- **5 546 actes** effectués par des puéricultrices lors des permanences et consultations médicales
- **2 986 consultations** médicales pour des enfants de moins de 6 ans effectués dans les unités de promotion de la santé

#### FOCUS

#### Constitution d'un comité des jeunes et des familles

Mise en place d'un comité des jeunes et des familles dans le cadre des travaux sur le schéma départemental de l'enfance et de la famille. Le comité s'est réuni deux fois et a ainsi pu, à partir de l'analyse de leurs expériences, apporter des observations et donner son avis sur des pistes d'amélioration de la politique de protection de l'enfance. Ce comité est amené à être pérennisé dans l'objectif de renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des familles.

Le comité des jeunes et des familles devra être structuré dans sa composition et son fonctionnement, mais il a déjà permis de dégager des pistes d'amélioration de l'accompagnement des publics en protection de l'enfance qui seront intégrées dans le futur schéma de l'enfance et de la famille.



#### Indicateurs

- **166 agréments** en vue d'adoption en cours de validité
- **31 agréments** en vue d'adoption acceptés

## Repérer les situations d'enfants en danger ou en risque de danger

## FOCUS

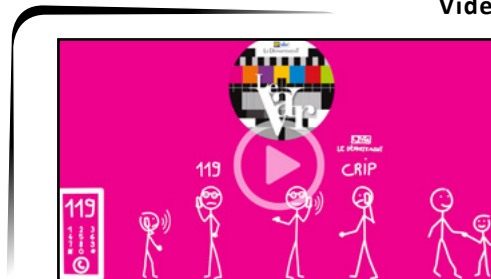
Intervenants sociaux en  
gendarmeries et commissariats

Positionnement d'un travailleur social au sein de gendarmeries et de commissariats (Toulon, Brignoles, Draguignan, Gassin), pour favoriser l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Ce premier accueil relaie, le cas échéant, une prise en charge par les services départementaux dans le cadre du droit commun.

## Indicateurs

- **2 922 informations** réceptionnées par la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)
- **1 905 informations** préoccupantes ayant donné lieu à un mandat d'évaluation
- **2 061 enfants** confiés ayant eu au moins un jour de placement dans l'année
- **1 452 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile (AED)
- **2 572 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)

## Vidéo



Enfance maltraitée, prévention et protection

Améliorer le dispositif  
d'accueil de l'enfant et de  
l'adolescent protégés

## FOCUS

Structures d'accueil éphémères  
pour répondre aux probléma-  
tiques et urgences de la crise  
sanitaire

La crise sanitaire et le confinement ont fait émerger des difficultés en matière de placements d'enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance. Dès le 23 mars 2020, cette situation a conduit à la création de deux structures d'accueil éphémères sur les communes de la Crau et de Sanary. Cette action innovante menée par le Département a permis d'assurer une prise en charge 24h/24h et 7/7 de 23 jeunes. Pour ce faire, le Département a mobilisé des personnels éducatifs de la prévention spécialisée qui exercent d'ordinaire leurs missions dans un cadre urbain (éducateurs de rue).



## FOCUS

Ouvertures de structures  
d'accueil

## Ouverture village SOS

Le village SOS a pu ouvrir en juillet 2020 après une visite de conformité. Le village peut accueillir 50 mineurs de 0 à 21 ans. Il compte également un service d'accueil d'urgence des fratries et un dispositif de visites médiatisées. Le budget de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 1 828 489 euros.

Ouverture d'une résidence sociale à orientation  
éducative - RSOE

Dans le cadre de son engagement aux côtés de l'Etat dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sur le volet de prévenir les «sorties sèches» des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, le Département a contribué à la réalisation d'une RSOE à Toulon à destination de grands mineurs et jeunes majeurs de 16 ans à 25 ans. La réservation de 15 places en faveur des jeunes confiés à l'ASE diversifie l'offre d'accueil départemental et renforce le dispositif d'accompagnement à l'autonomie.

## Ouverture de la structure Sainte-Elme

L'ouverture de cette structure a pu intervenir, suite à une visite de conformité intervenue fin 2019. Cette structure permet l'accueil de 39 mineurs non accompagnés. Elle est autorisée pour une durée de 6 ans et s'inscrit dans le cadre du dispositif d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés du Var.



## FOCUS

Rénovation des maisons d'enfants  
à caractère social (MECS)

Le Département, en accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de MECS, a contribué à la rénovation de plusieurs maisons d'enfants. À ce titre, les travaux de rénovation au sein de l'établissement Costebelle sont réalisés pour un montant de 2 230 000 €. Il en est de même pour la MECS la Draille pour un montant de 1 200 000 €.

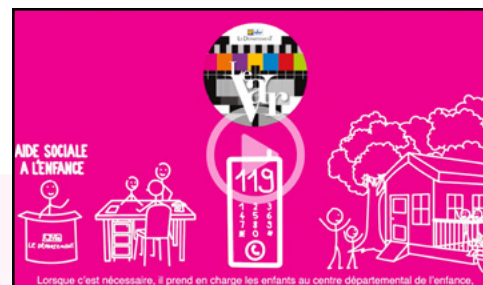


## Indicateurs

- **2 061 enfants** confiés ayant eu au moins un jour de placement dans l'année
- **1 452 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure AED
- **2 572 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure AEMO
- **719 jeunes** bénéficiaires d'un contrat jeune majeur

## Améliorer la santé publique par la prévention et le dépistage

## Vidéo



L'aide sociale à l'enfance

Les actions de prévention représentent une grande part des missions des services de la protection maternelle et infantile (PMI). Ces actions ont perduré en 2020 avec néanmoins des difficultés dues au confinement :

- consultations et permanences des puéricultrices pour les enfants de 0 à 3 ans
- suivi médical des femmes enceintes par les sages-femmes de PMI (visites à domicile et consultations)
- dépistage des troubles sensoriels et du développement en moyenne section de maternelle
- actions spécifiques de promotion de la vaccination dans le Var
- actions de planification familiale auprès des jeunes, consultations de prévention des grossesses précoces et des infections sexuellement transmissibles (IST).
- actions collectives d'information auprès des collégiens et lycéens (planification, prévention des IST)

## Indicateurs

- **5 546 actes** effectués par des puéricultrices lors des permanences et consultations médicales
- **911 femmes enceintes** rencontrées par les sages femmes
- **5 068 enfants** ont bénéficié d'un bilan de dépistage en maternelle
- **50 professionnels** sensibilisés par Vacci-Var
- **635 entretiens** pour la prévention en direction des jeunes
- **492 mineures sensibilisés**
- **87 séances** d'actions collectives



# Habitat

## Logement et cohésion du territoire



### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des organismes contribuant au développement de l'habitat dans les territoires,
- suivi des sujets en matière d'habitat, notamment les documents de programmation ou de planification impactant le développement des territoires,
- élaboration et mise en oeuvre avec l'État des documents stratégiques en matière d'habitat,
- développement, animation et pérennisation d'un dispositif d'observation,
- suivi des projets de renouvellement urbain des quartiers en difficulté.

Le Département porte une politique habitat dynamique en concertation avec l'ensemble des acteurs. Il veille au respect des critères de développement durable, porteur de forts enjeux.

Le schéma départemental de l'habitat (SDH) 2016-2022, réalisé conjointement avec l'État, favorise la cohérence des interventions des collectivités avec des outils comme l'observatoire départemental de l'habitat et le guide de l'habitat.

Il est décliné en **4 orientations** et 33 actions :

- 1 améliorer la connaissance des enjeux habitat par les territoires et participer à leur prise en compte,
- 2 favoriser un aménagement durable des territoires varois,
- 3 encourager la production de logements adaptés aux besoins des ménages locaux et favoriser la fluidité des parcours résidentiels,
- 4 agir sur les dysfonctionnements du parc existant.

En matière de renouvellement urbain, le Département accompagne les dispositifs cœur de ville des communes de Brignoles et de Draguignan pour améliorer les centres urbains.

Selon l'orientation 3, pour permettre aux familles varoises de trouver un logement adapté à leurs ressources, le Département a accordé, en 2020, une subvention globale de 1 540 000 € en faveur des bailleurs sociaux pour 24 programmes représentants 620 logements.

Dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG), le Département a permis en 2020 la remise sur le marché de 41 logements vacants pour un montant de 219 219 € de subvention.

### Chiffres clés



- **714 503 logements** dont 487 268 en résidences principales
- **54 719 logements sociaux**, soit 11,2 % du parc de résidences principales
- **620 logements sociaux** réalisés grâce aux financements du Département



**34 881 demandes** de logements sociaux en cours + 7 500 mutations



**1 270 000 €** de budget pour les subventions à l'amélioration de l'habitat accordés à 436 dossiers



## Assurer une vision prospective et favoriser un aménagement durable des territoires varois

L'observatoire départemental de l'habitat du Var (ODH Var) fédère dans un partenariat exemplaire, l'ensemble des EPCI varois, l'État ainsi que l'ADIL83, qui dispose d'un observatoire des loyers du parc privé.

Le Département du Var dispose d'un outil partenarial de suivi et d'observation dans le domaine du logement et de l'habitat.

Le travail sur les données de l'ODH Var, confié à un prestataire spécialisé a permis de renforcer ses capacités avec la mise en production d'un outil web dynamique performant.

L'ODH Var est le résultat d'une mutualisation réussie à l'échelle départementale pour la mise en place d'un outil d'observation sur lequel peuvent s'élaborer les politiques de développement territorial. Il s'est construit au cours d'un long processus de concertation avec les acteurs du territoire et dans une vision commune et partagée des problématiques liées à l'habitat.

### Indicateurs

- **25,5 %** de résidences secondaires
- **17,8 %** en moyenne en PACA
- **9,8 %** en moyenne en France

## Encourager la production de logements adaptés aux besoins des ménages locaux et favoriser la fluidité des parcours résidentiels

### Financement des bailleurs privés pour la remise sur le marché de logements vacants en loyers modérés

Aider les bailleurs privés à remettre sur le marché des logements vacants, dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de programmes d'intérêts généraux (PIG), dispositifs à l'initiative des communes pour les OPAH et des intercommunalités pour les PIG et permettant notamment de lutter contre la précarité énergétique, l'insalubrité...

### Encourager la production de logements adaptés aux besoins des ménages locaux

Le financement des logements sociaux en matière de construction neuve est une action récurrente de la politique habitat du Département. Cela permet aux familles varoises de trouver un logement, adapté à leurs ressources, et limitant notamment leurs charges énergétiques.

### Indicateurs

- Logements vacants remis sur le marché : **41 logements** à loyer conventionné
- **620 logements** sociaux réalisés grâce aux financements du Département
- **24 opérations** de logements sociaux réalisés grâce aux financements du Département
- **1 540 000 €** alloué à l'aide aux bailleurs sociaux pour la construction neuve
- **44 805 logements vacants**
- **215 219 €** d'aides attribuées pour résorber les logements et locaux vacants

### Vidéo



Aide aux organismes HLM pour la construction de logements sociaux du Département du Var

## Agir sur les dysfonctionnements du parc existant

### FOCUS

#### Service d'accompagnement à la rénovation énergétique - SARE

Plus de la moitié des logements varois ont une étiquette énergie entre D et G, synonyme de forte consommation d'énergie et de dépenses élevées de chauffage. Ces logements nécessitent une rénovation énergétique.

Le Département est déjà engagé dans la résorption de la précarité énergétique touchant les populations les plus défavorisées. En 2020, il a décidé d'élargir son action à l'ensemble des logements et aussi des locaux tertiaires, en s'engageant dans le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Son intervention permettra de déployer et d'amplifier le conseil et l'accompagnement fournis aux particuliers et entreprises qui souhaitent rénover leurs locaux.

### Indicateurs

- **76 dossiers** ayant reçu un avis favorable pour l'adaptation du logement en faveur des personnes âgées
- **130 384 €** alloués à l'adaptation du logement en faveur des personnes âgées
- **41 logements** vacants remis sur le marché pour lesquels la classe énergétique est au moins classe C
- **215 219 €** consacrés à l'amélioration énergétique pour la remise sur le marché de logements vacants



# Collèges

## Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges,
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique,
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement,
- pilotage et mise en œuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques,
- pilotage et mise en oeuvre des actions en matière de qualité durable des constructions.

Gestionnaire des 71 collèges publics implantés sur son territoire, le Département place au cœur de ses priorités la qualité d'accueil de ses collégiens et poursuit sa politique d'investissement pour favoriser la réussite scolaire dans un environnement durable et une technologie numérique.

Si la crise sanitaire a contraint les collégiens à désertier les établissements scolaires de nombreux mois cette année, le Département n'a jamais cessé d'entretenir son patrimoine. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour protéger les élèves et les personnels afin que la reprise se fasse dans le respect des règles

sanitaires et dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte particulier de la pandémie.

C'est ainsi que, outre les nécessaires opérations d'entretien, de réfection et de maintenance des établissements d'enseignement et des équipements sportifs, le Département a poursuivi son programme d'accessibilité aux services publics des personnes présentant un handicap - agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), et a lancé les diagnostics et plans d'actions pour la mise en oeuvre du Plan de rénovation des collèges.

## Chiffres clés



- **71 collèges publics**
- **14 collèges privés**
- **30 gymnases** construits depuis 2000



**32 000 demi-pensionnaires**



**48 300 collégiens**



**900 agents** techniques des collèges

## Vidéo



Les collèges du Département du Var





## Aménager le territoire scolaire

Le Département est compétent en matière d'implantation et de définition des capacités d'accueil des collèges, mais aussi de sectorisation scolaire. Les effectifs des collèges sont équilibrés en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social afin de favoriser la mixité sociale au sein des établissements et de faciliter les circuits de transport scolaire pour les territoires ruraux.

La sectorisation des collèges du Var a été approuvée le 27 janvier 2020 après un travail important de vérification et de retranscription graphique, et la mise en forme de chaque secteur dans le logiciel I-STUDY de la collectivité.

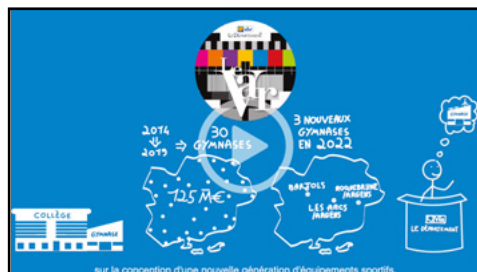
Ce travail a associé l'inspection académique du Var, responsable de l'affectation des élèves, le comité départemental de l'éducation nationale et le rectorat de Nice.

Une étude prospective, actualisée annuellement, permet de définir les enjeux en matière de dimensionnement des collèges.

Un portail a été créé pour le grand public afin qu'il puisse accéder aux informations de la sectorisation.

<https://colleges.var.fr/sectorisation>

### Vidéo



La construction des gymnases

## Améliorer la durabilité, la qualité et la sécurité des collèges

La collectivité s'engage à améliorer la durabilité, l'accessibilité, la qualité et la sécurité de ses établissements scolaires, par les actions suivantes :

- assurer le contrôle et la pérennité des établissements scolaires par une mise aux normes et une maintenance régulières,
- aménager les établissements afin de permettre leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- intégrer des critères d'éco-responsabilité et d'éco-conception dans les études de projets,
- assurer un suivi précis des réseaux (eau/électricité) afin de réduire et maîtriser les consommations et promouvoir les bonnes pratiques.

La liste suivante, non exhaustive, présente des exemples permettant de mieux cerner la nature des travaux effectués pour assurer la pérennité du bâti :

- collège Romain Blache - Saint-Cyr-sur-Mer : réhabilitation et réfection des carrelages et faïences,
- collège Jean Giono - Le Beausset : réhabilitation du système de sécurité et d'incendie,
- collège Henri Wallon - La Seyne-sur-Mer : pose de volets roulants,
- collège Louis Clément - Saint-Mandrier : réalisation de vestiaires de sport,
- collège Berty Albrecht - Sainte-Maxime : confortement casquettes en béton,
- collège Emile Thomas - Draguignan: mise aux normes éclairages,
- collège Le Fenouillet - La Crau : rénovation du rez-de-chaussée - bât B

## FOCUS

### Mise en accessibilité des collèges, selon l'agenda d'accessibilité programmé

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un outil de stratégie patrimoniale visant à mettre en accessibilité les établissements recevant du public (ERP).

Ce programme de 9 ans, voté en 2015 par l'Assemblée départementale concerne 163 biens, bâtiments, collèges et gymnases confondus.

La nature des travaux porte entre autres sur les cheminements intérieurs (stationnements, ascenseurs, escaliers), les élargissements d'ouvertures (portes), la mise en place de bandes podotactiles, de guides cannes, d'accessibilité aux sanitaires ou d'éclairages....

Pour 2020, les travaux prévus n'ont malheureusement pu être tous réalisés compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, entraînant un report partiel des crédits affectés à ce programme.

Le Département peut toutefois s'enorgueillir d'avoir pu mener à bien certaines opérations dans les établissements scolaires suivants :

- Toulon : Peiresc
- La Seyne sur mer : Henri Wallon
- Ollioules : Les Eucalyptus
- Vinon-sur-Verdon : Yves Montand
- Figanière : Jean Cavaillès
- Fayence : Marie Mauron
- Sainte-Maxime : Berty Albrecht



## FOCUS



### Plan de rénovation des collèges départementaux - Axe 1 : rénovation de 23 collèges priorités

Le 29 mars 2019, l'Assemblée départementale a voté un ambitieux plan de rénovation des collèges (2019/2024) se déclinant en trois axes :

- axe 1 : rénovation (23 collèges identifiés),
- axe 2 : transition énergétique (7 collèges priorités),
- axe 3 : amélioration de la qualité de l'accueil et de la qualité de vie éducative dans tous les collèges varois .

L'année 2020 a été consacrée à la réalisation de diagnostics des 30 établissements scolaires sélectionnés (axes 1 et 2), ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel chiffré prenant en compte :

- le degré d'urgence des travaux à réaliser,
- leur répartition spatiale et temporelle,
- une harmonisation budgétaire entre les sites.

Pour l'axe 1- "rénovation", le marché de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) a été notifié à Var aménagement développement (VAD) en fin d'année. Dans le courant du mois de décembre, une présentation de la programmation des travaux et des plans d'actions associés a été faite aux établissements scolaires, et les marchés d'études et les accords cadres TCE (Traité établissant une Constitution pour l'Europe) ont été lancés.

Cette MOD assurera la conduite des travaux dans les 23 collèges sur les années 2021 à 2024, la gestion technique, administrative, financière et juridique des opérations.

Le budget mobilisé pour la mise en place de cet axe est de 75 M€.

## FOCUS



### Plan de rénovation des collèges départementaux - Axe 2 : transition énergétique sur 7 collèges priorités

Dans le cadre de cet axe 2 - "transition énergétique", les critères retenus pour sélectionner les 7 établissements scolaires ont été l'âge et l'état de vétusté du bâti, ainsi que l'obsolescence des équipements et les importantes consommations d'énergies.

Les diagnostics techniques et énergétiques réalisés en 2020 ont abouti à la présentation d'un plan d'action mettant en évidence la nécessité de lancer un marché global de performance (MGP) permettant d'associer l'exploitation ou la maintenance à la conception et à la réalisation des travaux, et qui présente de nombreux avantages :

- des économies d'échelles sur la mutualisation des études, des fournitures et des prestations de gros entretien,

- des délais de procédure optimisés,
- une approche de l'offre en coût global,
- une maîtrise des délais d'exécution,
- des solutions innovantes et garanties par les entreprises,
- des obligations chiffrées et des engagements mesurables en termes de résultats.

L'année 2021 sera consacrée au processus de sélection des candidats au marché global de performance, après négociations techniques et financières, et de sa notification au titulaire.

Le budget mobilisé pour la mise en place de cet axe est de 35 M€.

## Indicateurs

- **8 RDC de collèges** rendus accessibles tout handicap
- **24,1 KWh/m².an** de consommation moyenne en électricité au sein des collèges
- **19 installations** produisant des énergies renouvelables au sein des collèges
- **5 chaufferies bois** installées au sein des collèges
- **14 installations photovoltaïque** et **11 734m²** de surface globalisée

## Assurer la qualité de l'accueil et de la vie dans les collèges

### FOCUS



### Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> édition de la semaine nationale de l'innovation publique, le Département organisait le 27 novembre 2019, des ateliers de co-création sur la problématique du gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Une quarantaine d'agents de la collectivité, toutes directions confondues, ont ainsi apporté leurs idées pour répondre au défi du gaspillage alimentaire.

En juillet 2020, les propositions issues de ces ateliers ont été retravaillées pour élaborer un plan d'actions concrètes, priorisées selon leur impact sur l'objectif de gaspillage.

Ainsi, 5 grands axes ont été définis dans ce plan d'actions :

- un premier axe de travail à réaliser auprès des équipes de cuisine pour permettre le partage des bonnes pratiques, leur formation et la valorisation de leur métier auprès des élèves,
- un second axe basé sur l'adaptation de certaines pratiques au restaurant scolaire permettant de réduire le gaspillage, tels que "petite faim/grande faim", les entrées en libre service, l'achat de petits matériel de cuisine (coupe fruits, extracteur de jus...),
- un troisième axe pour pérenniser et améliorer les outils de sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire,

### Indicateurs

- **5 nouveaux** collèges engagés sur l'année
- **1 635 élèves** sensibilisés
- **46 agents et personnels** de l'éducation nationale sensibilisés
- **36 collèges** engagés au total

- un quatrième axe de travail à mener avec les équipes de direction des collèges pour améliorer l'environnement des restaurants scolaires et la qualité des produits cuisinés,
- un cinquième axe portant sur l'acquisition d'un logiciel métier performant pour les chefs de cuisine afin de faciliter la gestion des commandes et l'élaboration des menus tout en considérant les nouvelles contraintes réglementaires de la loi Egalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous).

### Vidéos



La restauration scolaire dans les collèges

## Favoriser la réussite scolaire en accueillant les collégiens dans des locaux durables et un environnement numérique

32

### FOCUS



### Création de la Fab'école

La Fab'école a été créée en 2020 au sein du collège Maurice Genevoix à Toulon.

Il s'agit d'un lieu avec une architecture, une organisation et des équipements différents des classes habituelles, qui a été mis en place pour permettre un travail d'apprentissage faisant appel à des modèles nouveaux (brainstorming, synthèses en groupes, la création collaborative), ainsi que pour favoriser la pratique de nouveaux outils (numérique, vidéos, imprimante 3D, matériel de prototypage, ...). La maîtrise de ces pratiques est un atout pour les collégiens car elles participent à la construction du citoyen de demain

Constituée de deux salles (une aménagée comme un espace de créativité et l'autre comme un atelier), cette Fab'école est ouverte non seulement aux élèves de ce collège, mais aussi à ceux des collèges du secteur ainsi qu'aux écoles primaires alentours.

Son fonctionnement relève d'une organisation entre le Département, le collège et l'Académie de Nice.

### Indicateurs

- **13 340 PC** sur l'ensemble des collèges
- 1 PC pour **3,6 collégiens**
- **50 collèges** ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelles ou environnementales
- **67 projets** réalisés suite à ces appels à projets

## Ouvrir les locaux des collèges et les gymnases, hors période scolaire, pour optimiser l'utilisation de ces locaux publics

33

### FOCUS

#### Ouverture des collèges et gymnases

Le Département a engagé une politique forte sur l'ouverture des collèges afin que ses équipements publics de qualité puissent servir à la population varoise en dehors des périodes scolaires, ou durant les périodes scolaires sous certaines conditions.

Ainsi les communes ou les associations peuvent utiliser ces locaux, comme les directions du Département qui peuvent demander à organiser des réunions de travail ou de formation dans les collèges.

Ainsi, sur l'année scolaire 2019/2020, 198 actions ont été menées, correspondant à 3469 journées d'action dans les auditoriums, salles polyvalentes et salles de classe des collèges varois.

62

**actions culturelles**  
ont eu lieu : masterclass, expositions, résidences d'artistes, conférences, tournages, concerts, spectacles, cours de langue,

• **15 actions**  
concernaient  
le sport.

• **16 actions**  
concernaient les  
**loisirs et activités  
diverses** (vide  
grenier, soirée de fin  
d'année, amicale du  
collège).

• **10 actions**  
concernaient  
**l'accompagnement  
aux devoirs.**

• **95 réunions**  
ou **formations**  
se sont déroulées  
dans les collèges  
pour différentes  
directions de la  
collectivité.



#### Indicateurs

- **52 collèges** concernés par les conventions d'ouvertures des locaux
- **198 conventions** d'ouverture pour les collèges



Collèges



# Sport/jeunesse

## Enseignement supérieur et recherche

### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement de la pratique d'activités physiques et sportives,
- valorisation des performances du sport varois et organisation d'actions de sensibilisation,
- accompagnement des porteurs de projets et participation au financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur,
- élaboration et mise en oeuvre d'un document stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Depuis plusieurs années, le Département vise à maintenir, voire développer, la pratique d'activités sportives en encourageant l'accès à une pratique maîtrisée et diversifiée et en aidant le mouvement sportif à développer ses compétences.

Le Département affirme l'image sportive du Var

en valorisant les performances du sport varois et en renforçant l'attractivité du territoire. Il poursuit le soutien aux manifestations varoises de rayonnement extra départemental et encourage le développement d'une offre complémentaire.

Conscient que le sport constitue un formidable outil d'insertion et de socialisation, surtout eu égard au contexte sanitaire actuel, le Département conforte, notamment avec son programme "Pass' sport découverte", une offre de pratiques sportives de qualité pour les jeunes varois de 10 à 16 ans sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le Département soutient par des primes à l'excellence de nombreux sportifs qui valorisent l'image du Var en participant aux compétitions nationales ou internationales.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation participent à l'attractivité et au rayonnement du Var, tant sur le plan national qu'international.

Le département dispose d'établissements d'enseignement supérieur et de laboratoires de recherche de qualité reconnus, renforcés par un groupement d'acteurs publics et privés, s'appuyant sur une stratégie forte, en lien avec l'environnement naturel et économique du territoire (pôle de compétitivité mer, positionnement de l'université et offre de formation originale).

Malgré la crise sanitaire et la fermeture des établissements, l'ensemble des enseignements et l'accompagnement des étudiants ont pu être maintenus.

### Chiffres clés



- **227 495 licenciés** sportifs
- **40 athlètes** récompensés toutes disciplines confondues (individuels et par équipe) lors de la soirée des champions



- **1 086 séjours** scolaires et de vacances financés pour les 6-18 ans



- **2 239 600 €** alloué pour les clubs sportifs varois
- **700 000 €** consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (540 000 € en fonctionnement et 160 000 € en investissement)

### Vidéo



La compétence sport / jeunesse dans le Var !



## Favoriser le développement de la pratique d'activités physiques et sportives

Le Département met en oeuvre deux types d'action visant à soutenir le sport de haut niveau :

- les missions d'intérêt général,
- les primes à l'excellence et à la performance pour les jeunes athlètes varois.

Le format de ces actions a été adapté au contexte sanitaire, ce qui a permis leur maintien.

35

### Indicateurs

- **1 086 séjours** scolaires et de vacances financés pour les 6-18 ans
- **225 enfants** ont bénéficié d'une aide départementale aux familles pour un séjour vacances avec hébergement
- **834 enfants** ont bénéficié d'une aide départementale aux familles pour des sorties scolaires avec nuitées,
- **4 050 €** de prime pour les jeunes titulaires du BAFA ou BAFD
- **27 jeunes** ayant bénéficié d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD
- **153 places/an** de pass «sport découverte» pour les Varois de 10 à 17 ans
- **12 disciplines** proposées dans le pass « sport découverte »
- **38 395 €** consacrés au dispositif pass «sport découverte»

### FOCUS

#### Missions d'intérêt général (MIG)

Actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion en direction des jeunes : conférences-débats, ateliers sportifs, cycles d'initiation.

Vidéos



Les missions d'intérêt général



L'aide au BAFA et au BAFD



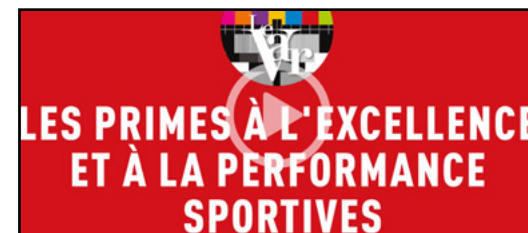
Var jeunesse

### FOCUS

#### Primes à l'excellence et à la performance pour les jeunes athlètes varois

Elles s'adressent aux athlètes varois âgés de 12 à 25 ans et licenciés dans le Var ayant obtenu au cours de la saison un titre de champion de France, de champion d'Europe, de champion du Monde ou de champion Olympique ou Paralympique dans le cadre d'une compétition organisée et validée par la fédération sportive concernée (compétition inscrite au calendrier sportif de la commission nationale).

Vidéos



Prime à l'excellence et à la performance



Soirée des champions



## Affirmer l'image sportive du Var

Afin de valoriser l'image sportive du Var, le Département a accru son partenariat dans les manifestations de rayonnement extra départemental que sont le trail Var Verdon Canyon Challenge et le triathlon Natureman Var.

Par ce moyen, le Département a souhaité accentuer son effort en faveur des sports de pleine nature et de l'impact économique qu'ils génèrent.

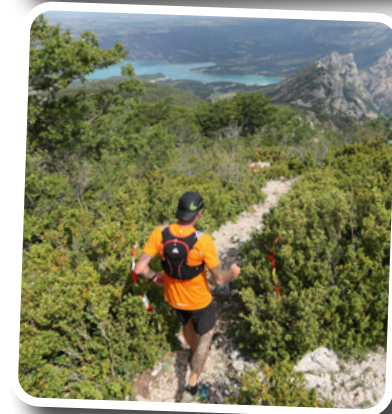
### Indicateurs

- **17 108 licenciés** au sein des associations sportives scolaires
- **47 863 licenciés** de sport de pleine nature
- **300 000 pratiquants** d'activités de pleine nature
- **1 953 clubs** varois référencés dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique)
- **83 athlètes** de haut niveau
- **128 espoirs** (source ministère des sports)
- **74 comités** sportifs départementaux varois
- **24 500 €** de budget alloués dans le cadre du dispositif de primes à l'excellence et à la performance
- **27 primes** délivrées dans le cadre du dispositif de primes à l'excellence
- **40 athlètes** récompensés toutes disciplines confondues (individuels et par équipe)
- **53 sites** recensés dans le plan départemental des espaces sites et itinéraires

### Vidéo



Natureman 2020





## Accompagner l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

Grâce au soutien apporté à l'enseignement supérieur et de recherche (ESR), le Département du Var permet de consolider l'offre de formations existantes sur son territoire.

En 2020, notamment, la subvention d'investissements de 40 000€ accordée à l'école d'ingénieurs de l'ISEN a concerné l'évolution de son architecture informatique, rendue encore plus indispensable par l'importance accrue des activités en distanciel. Le déploiement de cette nouvelle architecture a permis d'assurer la continuité pédagogique de l'école ISEN Yncréa Méditerranée en période de COVID et de confinement. Pendant la période COVID, l'ISEN s'est adaptée (cours distanciel) et a participé à l'effort commun en proposant, avec Toulon Var Technologie (TVT), leur "F@blab" pour la fabrication de masques.

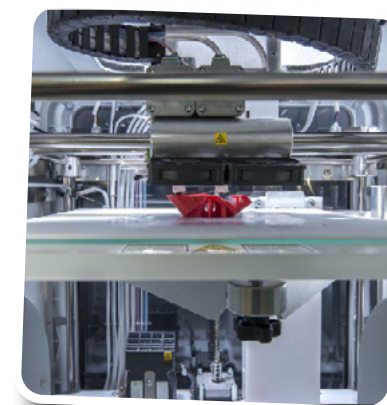
Le Département favorise la création de nouvelles filières d'avenir. Ainsi, les 16 premiers élèves ingénieurs issus de la nouvelle filière cybersécurité de l'ISEN ont été diplômés en septembre 2020.

Il soutient également la promotion et la valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, avec TVT, 14 projets ont été réalisés avec 12 établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, le Département sensibilise les collégiens au numérique et à l'innovation : concours "cgénial" pour les collégiens, fête de la science, développement d'un incubateur numérique dans un collège,...

### Indicateurs

- **1 000 000 €** de soutien aux actions du contrat de projet Etat-Région
- **300 000 €** de soutien à l'université de Toulon
- **50 000 €** de soutien à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Draguignan







# Culture

## Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département,
- gestion des équipements départementaux,
- développement et animation de l'offre culturelle et artistique,
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel.

Afin de proposer aux Varoises et aux Varois une offre culturelle diversifiée, le Département conduit une politique culturelle forte, de qualité et accessible à tous. Il apporte son concours aux acteurs culturels associatifs ou publics tout en proposant des événements à fort rayonnement.

Le 1er Janvier 2020, l'Hôtel départemental des arts a été transféré à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie COVID, le Département a maintenu son soutien financier au milieu associatif. Les contraintes liées à cette pandémie n'ont pas permis l'organisation de la Fête départementale du livre en novembre 2020 et ont retardé l'ouverture de l'Hôtel départemental des expositions - HDE.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'offre culturelle, le Département propose dans les communes des expositions hors les murs de sa collection d'art contemporain et veille à l'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire à travers la

tournée musicale des Voix départementales ou des visites des lieux patrimoniaux .

Il encourage le développement de la lecture publique au sein de la médiathèque départementale et poursuit la structuration du réseau de bibliothèques varoises.

Grâce au Muséum départemental, labellisé musée de France, le Département sensibilise le public au patrimoine naturaliste : faune, flore, géologie, préhistoire.

Il assure, via les archives départementales, la collecte, la conservation et la communication au public des documents qui reflètent l'histoire du Var et de ses habitants.

## Chiffres clés



**368 spectacles** programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré 91 500 spectateurs



**64 032 pages** numérisées par les archives départementales du Var



**3 232 élèves** impactés par l'ensemble des médiations et actions mises en place par le Département en direction des scolaires



**273 720 documents** mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale



## Vidéos



Le Var, terre de culture !

## Organiser et soutenir des manifestations à fort rayonnement

Annulation de la 23ème édition de la Fête départementale du livre initialement prévue du 20 au 22 novembre 2020.

Maintien de l'attribution du prix des lecteurs. Des animations en médiathèques se sont tenues en amont de la Fête du livre et ont pu se dérouler normalement durant les mois de septembre et d'octobre.

Le service des subventions a été poursuivi en télétravail pour assurer le paiement des subventions attribuées aux acteurs culturels et l'instruction des demandes pour l'exercice 2020.

## Offrir des sites culturels et des expositions éclectiques et de haute qualité

## Vidéos



Muséum d'histoires naturelles

## Vidéos



Exposition Œufs au Muséum

Le Muséum départemental du Var est un acteur identifié du développement durable sur le territoire varois. Le patrimoine que le Muséum conserve et étudie témoigne de l'histoire de la biodiversité varoise à travers les siècles ainsi que les changements globaux liés à l'activité de l'homme et au climat.

## FOCUS



### Exposition «OEUF» du 2 octobre 2020 au 7 mars 2021

La grande collection d'œufs du Muséum, constituée par deux ornithologues éminents Blondel-Ferry, a pu révéler ses secrets sur l'écologie des milieux varois. Le Muséum offre une découverte originale de l'œuf, par une scénographie immersive, une riche programmation culturelle et scientifique mêlant ateliers d'animation, visite-guidée, conférences, jeux d'enquête, performances d'artistes clown et musiciens.

Toute l'année, le Muséum offre au public une approche sensible des sciences naturelles au travers de son patrimoine, de son histoire et de son site situé au cœur d'un jardin remarquable parcouru par la rivière le Las.

## FOCUS



### Ouverture de l'Hôtel départemental des expositions (HDE-Var)

L'Hôtel départemental des expositions (HDE) aura vocation à présenter deux expositions temporaires par an sur les thèmes de l'histoire et des civilisations. L'exposition inaugurale prévue fin avril 2021 aura pour thème «Ulysse, voyage dans une Méditerranée de légendes». Une autre exposition temporaire sera inaugurée en Décembre 2021 : La table, un art français (18è-21è siècles).

Le public sera invité à la découverte des civilisations au travers de différentes disciplines (histoire et histoire de l'art, archéologie, sculpture...), des œuvres prêtées par de grandes institutions nationales et internationales ainsi que des œuvres réalisées par des artistes contemporains.

En raison de la crise sanitaire, l'ouverture de l'HDE a été reportée au 23 avril 2021.

## Vidéos



L'Hôtel départemental des expositions du Var

Vidéo



Les Voix Départementales du Département du Var - édition 2020

## Améliorer l'accès à l'offre culturelle

Chaque année, le Département organise les itinéraires du patrimoine et les Voix départementales ainsi que plusieurs expositions hors les murs dans les collèges et communes pour faire connaître les œuvres de la collection départementale construite depuis 20 ans. À travers ces expositions gratuites, le Département sensibilise tous les publics à l'art contemporain.



FOCUS



## Les offres d'expositions départementales

Exposition de la fresque de Zao Wou-Ki appartenant au Département à la salle Baudouin au collège l'Herminier du 29 février au 8 mars 2020. Plus de 800 visiteurs accueillis durant le week-end, dont une quinzaine de classes du collège.

Exposition «Bernard Plossu, promenades varoises» à la villa Théo au Lavandou du 18 janvier au 23 mars 2020, prolongation jusqu'en mai 2021. 53 œuvres exposées à la Villa Théo au Lavandou en 2020.

Exposition «Regards polychromes sur la ville» dans le cadre du festival de la collégiale à la batterie du cap Nègre à Six-Fours du 18 juillet au 20 septembre 2020. 20 œuvres présentées.

Exposition «Les éléments de l'art» galerie Ravaisou à Bandol initialement prévue du 5 au 6 avril 2020, prolongée jusqu'au 14 juin 2020. 17 œuvres ont été exposées.



40

Vidéo



Les itinéraires du patrimoine

## Indicateurs

- **2 025 personnes** ont assisté aux concerts des Voix départementales
- **184 personnes** ont fréquenté des itinéraires du patrimoine



## Sensibiliser les collégiens à la création artistique

Le dispositif des résidences d'artistes en collège laisse place à un nouveau dispositif nommé "les scènes départementales" consistant en une tournée exclusivement théâtrales des compagnies professionnelles varoises dans les salles de spectacles des collèges varois (hors temps scolaire)

Le contexte sanitaire et plus particulièrement le premier confinement ont impacté le nombre de représentations programmées dans le cadre de ce dispositif : 13 représentations au lieu de 25.

### Vidéo



Les scènes départementales

## Préserver et mettre à disposition du public le patrimoine et la mémoire du Var

Les Archives départementales collectent et conservent la mémoire écrite du Var depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Elles en assurent une large diffusion auprès du grand public au moyen d'un site Internet qui propose plusieurs millions de pages numérisées. Interrompu durant les deux confinements, l'accueil du public a été adapté tout au long de l'année pour permettre de satisfaire les recherches tant historiques qu'administratives. Une attention particulière est portée au jeune public avec une offre innovante du service éducatif qui a proposé plusieurs ateliers pédagogiques par visioconférence.

### Vidéo



Les archives départementales

### FOCUS



### Exposition «De l'éphémère à l'éternel - Joël Levillain, photographe (1958-2019)» du 9 juillet au 23 octobre 2020

Exposition hommage à l'ancien photographe des Archives départementales qui a contribué à la diffusion du patrimoine varois à travers la photographie.

L'inauguration de cette exposition qui aurait dû avoir lieu le 26 mars 2020 a été reportée au 9 juillet 2020 en raison du confinement. Depuis son ouverture, elle est visible au public 3 jours par semaine en raison de la fermeture des Archives les lundis et vendredis.

Elle a été prolongée jusqu'au 21 janvier 2021.

### Indicateurs

- **634 032 pages** numérisées
- Sites internet : **140 190 visiteurs** uniques
- **5 042 personnes** ont fréquenté les Archives départementales in situ et hors les murs





# Routes et réseaux

## Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- actions au service de l'utilisateur pour un réseau et des conditions de circulation de qualité,
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap,
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile.

La mobilité des Varoises et des Varoises est une priorité pour le Département qui gère et entretient un réseau routier et un réseau d'itinéraires cyclables de près de 3 150 kilomètres dont il est propriétaire, ainsi que 1 620 ouvrages d'art.

Afin de préserver la qualité du réseau, le Département en assure l'entretien pour pallier le vieillissement de la chaussée et de ses équipements (signalisation, marquage, glissières, etc.). Il contribue ainsi au maintien de bonnes conditions de circulation et de sécurité du réseau routier pour tous ses usagers.

Il s'est attaché, tout particulièrement en cette période de crise sanitaire, à maintenir la continuité de la gestion du réseau routier. Ceci dans le strict respect des consignes gouvernementales en matière de sécurité et de prévention.

De même, étant responsable du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, il a su répondre dans ce contexte exceptionnel aux besoins des élèves et des établissements scolaires et a adapté l'organisation des transports en conséquence.

Enfin, le Département et les intercommunalités ont poursuivi leurs travaux sur la résorption de la fracture numérique, afin qu'à l'horizon 2023, la totalité des territoires varois soit équipée par un réseau de fibre optique, permettant ainsi l'accès à de nombreux services.

## Chiffres clés



**2 900 km** de routes départementales  
**135,5 km** de voies aménagées en faveur des modes doux

**349 000 prises** pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2023



Le budget voté consacré aux routes et réseaux

- **9 M€** en fonctionnement
- **33 M€** en investissement

## Vidéo



Les routes, une compétence départementale





## Offrir un réseau routier sécurisé et adapté à la réalité des territoires

Le Département optimise et aménage son réseau routier afin de le rendre plus adapté et sécurisé. Les opérations conjuguent différents objectifs qui permettent d'associer sécurité, temps de parcours, développement économique et aménagement du territoire.

Ces opérations sont de plusieurs types :

- des ouvrages d'art comme le pont sur le Batailler au Lavandou ;
- des giratoires pour sécuriser et fluidifier les échanges comme à l'entrée est du Pradet, à l'entrée nord de la Farlède ou au carrefour entre la RD25 et la RD74 ;
- d'autres aménagements permettent de sécuriser l'ensemble des usagers comme sur la RD67 à La Garde ou sur l'avenue Victor Maria à Aups.

### Indicateurs

- **17,1 M€** consacrés à la modernisation du réseau
- **4 000 personnes** ayant suivi une formation sur la sécurité routière
- **54** journées d'action sur la sécurité routière

## Conserver un patrimoine routier adapté aux besoins de mobilité

Le Département est gestionnaire de près de 3 150 km de routes départementales et itinéraires cyclables. La conservation du patrimoine s'effectue par des actions quotidiennes réalisées en régie par les services du Département ou par des prestataires extérieurs.

Les travaux concernent :

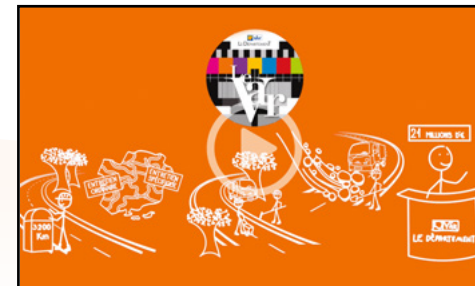
- l'action au fil de l'eau (remplacement de panneaux abîmés, nettoyage de chaussée...), l'entretien courant programmé annuellement (chaussées, équipements de la route, arbres...)
- la réalisation d'opérations de travaux spécifiques (mise en place de grillages de sécurité le long des falaises, grosses réparations de chaussées, aménagements de sécurité...).

Conscient des enjeux en matière de développement durable, le Département s'attache aussi à mettre en œuvre des techniques routières innovantes, notamment en valorisant le réemploi de matériaux pour économiser les matières premières.

### Indicateurs

- **29 M€** consacré à la maintenance du patrimoine
- **859** ponts, murs et tunnels surveillés
- **140 Km** de chaussées renouvelées dont 78 réalisées en techniques à froid et 13,5 réalisées en techniques tièdes

### Vidéo



Entretien du réseau routier



La gestion des risques naturels sur les routes départementales



La surveillance du réseau routier départemental

## FOCUS

## Assurer la continuité des missions de surveillance et viabilité du réseau routier (malgré le confinement)

Dans le cadre de la crise sanitaire, les équipes en télétravail ou en présentiel, appliquant les consignes sanitaires adaptées aux métiers de la route dotés des équipements de protection individuelle répondant aux mesures gouvernementales, ont assuré la continuité de la gestion du réseau routier départemental.

Au printemps 2020, il s'agissait notamment de réaliser les missions prioritaires de surveillance du réseau routier départemental pour maintenir la circulation routière dans de bonnes conditions de sécurité et de viabilité 24h/24 et 7jours/7.

Les services ont poursuivi la gestion du domaine public routier en délivrant les autorisations de voirie et arrêtés de circulation aux entreprises amenées à intervenir sur le réseau routier.

L'interruption et la reprise des chantiers sur voirie réalisés pour le compte du Département a également fait l'objet d'une attention particulière concernant la sécurité des chantiers, la gestion des contrats, le contenu et la mise en œuvre du dispositif organisationnel et sanitaire des entreprises.

L'implication des équipes a permis non seulement de maintenir l'accessibilité et la sécurité du réseau routier mais également de réaliser dans l'année 2020 les programmes prévus de travaux d'entretien des routes et de poursuivre les chantiers d'aménagement en adaptant leur calendrier.



## Aménager le réseau en faveur des modes de déplacement alternatifs au véhicules particuliers

L'Eurovélo 8 (EV8) et le Parcours cyclable du littoral (PLC) sont les 2 itinéraires cyclables structurants sur lesquels le Département concentre ses efforts dans le cadre de sa politique cyclable.

En 2019 et 2020, les travaux de l'EV8 ont été poursuivis sur la section Ponteves-Barjols (9km), portant ainsi à environ 40 km la section aménagée en continu de l'EV8 sur l'ouest varois. Sur Flayosc, section déjà en service, un aménagement de sécurité a été réalisé avec l'éclairage de 2 tunnels.

Pour le Parcours cyclable du littoral (PLC), la section Pramoussier-Le Fenouillet (6,7 km), sur la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer, emprunte la plate-forme d'une ancienne voie de chemin de fer. Fin 2019 ont démarré les travaux du secteur du tunnel de Malpagne (1 200m), avec la mise en sécurité de 3 talus réalisée début 2020. La réhabilitation du tunnel a été faite au printemps 2020. La sécurisation du dernier talus et les travaux de chaussée et équipement seront poursuivis en 2021 pour une ouverture de la section dans le courant de l'été.

## Proposer une offre de transport adaptée aux besoins des usagers

Le Département favorise l'accès au parcours scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap en assurant la prise en charge de leurs frais de transport entre leur domicile et leur établissement scolaire.

L'utilisation des transports en commun est proposée prioritairement pour favoriser l'insertion des élèves qui sont aptes à les emprunter. Si le handicap de l'élève le nécessite, le Département peut également prendre en charge le titre de transport d'un accompagnant.

Ensuite, La prise en charge peut consister au versement d'une indemnité kilométrique pour utilisation du véhicule familial.

Enfin, en dernier lieu, le Département organise un transport public adapté, via un marché public passé avec une société de transport.

Dans le cadre de la crise sanitaire, et notamment en période de confinement, le Département a assuré un suivi permanent des mesures gouvernementales, de leurs conséquences sur les ouvertures des établissements scolaires et en matière de mesures sanitaires à appliquer pour le transport public adapté des élèves. Ce suivi en lien étroit avec l'éducation nationale et les transporteurs en contrat avec le Département a permis d'assurer la continuité de l'organisation du transport des élèves en situation de handicap vers leur établissement, pendant le confinement pour les enfants des personnels de santé et dès la réouverture des établissements scolaires pour tous les élèves.

### Indicateurs

- **915 élèves et étudiants** en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département
- **2,5 M€** consacrés au transport des élèves et étudiants en situation de handicap

### Vidéo



Le transport des élèves handicapés



## Vidéo

**Le déploiement de la fibre optique**

*Eratum : l'ensemble du territoire varois nécessite 720 000 prises (et non 320 000)*



## Favoriser le développement numérique des territoires

- Poursuite des opérations de montée en débit, avec l'amélioration des débits de plus de 5 000 logements et entreprises sans attendre la fibre,
- Poursuite du déploiement de la fibre et début des raccordements des particuliers, des entreprises et des administrations au réseau public en fibre optique. 10% des 50 000 logements et entreprises éligibles à la fibre ont d'ores et déjà été raccordés,
- Poursuite de l'identification des zones mal couvertes par les opérateurs mobiles et mise en service (proposition de trois photos) de plusieurs sites par les opérateurs. Les deux dernières communes en "zone blanche" du Var (Vérignon et Riboux) disposent d'une couverture mobile voix et internet. La couverture d'Evenos et de Pontevès à été améliorée. 11 nouvelles zones ont été identifiées et devront être couvertes d'ici fin 2022.

Le chantier de déploiement de la fibre nécessite une main d'œuvre importante. Dans le cadre de sa politique insertion, le Département a su mettre en liens les entreprises et les demandeurs d'emplois, et ainsi faire profiter l'ensemble des acteurs de l'économie et du monde du travail de ces grands travaux d'aménagement du territoire.

## Indicateurs

- **31 montées en débit** en service
- **251 000 locaux raccordables** à la fibre optique dans les 34 communes déployées par Orange et SFR
- **80 700 locaux raccordables** à la fibre optique dans les 119 communes déployées par Var THD
- **26 sites** cumulés en couverture mobile validés (programme "new deal")





# Tourisme

## Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- qualification de l'offre touristique par la mise en oeuvre de labels, la promotion de marques, l'organisation de concours,
- structuration de l'offre touristique par la création et la promotion de circuits et d'itinéraires touristiques,
- élaboration et mise en oeuvre de toute action à dominante touristique susceptible de renforcer l'attractivité du Département du Var.

Le Var est la première destination touristique de France juste derrière Paris. Avec 6,8 millions de touristes, il est un acteur fort du tourisme français. En outre, il est caractérisé par une forte saisonnalité. En 2020, la circulation de la Covid-19 ainsi que les mesures restrictives ont changé la donne. Si les touristes étrangers ont été moins nombreux que les autres années dans le Var, les touristes français ont permis de maintenir la saison touristique à

un niveau élevé. En effet, cette année, c'est une clientèle familiale essentiellement française et régionale qui a composé la clientèle touristique. Ceux qui avaient prévu de partir à l'étranger et en Europe ont préféré jouer la sécurité.

## Chiffres clés



**52,3 millions** de nuitées  
**6,8 millions** de touristes



**2,3 milliards**  
d'euros de recettes  
annuelles liées  
aux dépenses  
des touristes

## Vidéo



Le Tourisme dans le Var



## Consolider la destination Var

Pour consolider la destination Var et conserver sa position de première destination touristique après l'Île de France, le Département réalise, année après année, un programme d'actions de promotion et de communication. En 2020, un plan de communication spécifique a été mis en place suite à l'épidémie de Covid 19 afin de promouvoir la filière touristique et inciter la population à venir dans le Var (vidéos sponsorisées dans les plus grandes villes françaises, campagne d'affichage urbain, presse numérique spéciale tourisme).

### FOCUS



### Développement de l'application numérique relative aux sports de nature dans le Département.

Cette application s'inscrit dans la complémentarité du site [sportnature.var.fr](http://sportnature.var.fr) mis en ligne en 2019. Elle valorise les activités touristiques liées aux sports de nature et présentes sur le territoire du département (réseau de randonnées pédestres, équestres, VTT et plongées).

En déployant une application pour smartphone et tablette, le Département permet aux différents utilisateurs de disposer d'un outil moderne, ne nécessitant pas d'impression papier. Il pourra visualiser la carte du Var avec ses itinéraires de randonnée, trouver une randonnée selon ses envies, "liker" ses randonnées préférées, les télécharger avec un accès hors ligne et naviguer en utilisant le GPS de l'appareil.

Si les plus anciens sont plus à l'aise sur les sentiers de randonnée que sur leurs téléphones portables, les plus jeunes les accompagneront, partageant ainsi les uns avec les autres leurs connaissances. Le lien intergénérationnel est renforcé tout comme la prise de conscience de la nécessité de respecter la beauté de nos paysages et de ses habitats.

Cette application, au delà de son intérêt à guider le randonneur, vététiste, cavalier ou plongeur, l'informe sur l'environnement qu'il va côtoyer tout au long de sa balade. Qu'il s'agisse de faune, de flore, de patrimoine, il deviendra, s'il ne l'était pas déjà, le premier défenseur de ces espaces d'exception.

### Vidéo



Le soutien aux sports de pleine nature



[Sportnature.var.fr](http://Sportnature.var.fr)

### Indicateurs

- Le séjour touristique moyen est de **8 jours**
- **44,3 €** dépense moyenne par jour et par touriste
- **92 %** de touristes français  
**8 %** de touristes étrangers



## FOCUS

### Itinéraire sur les traces des monastères dans le cadre du projet européen GRITACCESS

Deux objectifs principaux ont guidé l'élaboration de l'itinéraire "Sur les traces des monastères" :

- développer une route touristique culturelle permettant aux visiteurs de découvrir les richesses patrimoniales et environnementales du département dans le cadre d'un partenariat européen
- répartir l'offre touristique en dehors de la période estivale, et inciter à la découverte des richesses patrimoniales du département

Le Département est partenaire du projet européen GRITACCESS, (Grand itinéraire tyrrhénien accessible) regroupant 14 acteurs français (métropole et Corse), italiens et sardes. Le projet varois propose la valorisation de l'abbaye de la Celle, propriété départementale, ainsi que la création d'un itinéraire touristique et culturel.

Cet itinéraire, réalisé en partenariat avec les communes de Collobrières et Ampus, vise à faire découvrir le Var, valoriser les productions et savoirs-faire locaux, la gastronomie, les activités de pleine nature, ce qui constitue l'attractivité de notre territoire et permet le développement de son économie locale. Ce projet, comme son nom l'indique, s'attache à être accessible à tous, jeunes et moins jeunes, porteurs de handicap et valides, varois, visiteurs ou touristes...

Il ambitionne de faire découvrir le Var et ses villages autrement, de donner la possibilité au visiteur de prendre son temps, d'emprunter des sentiers de découverte, à pied ou à vélo, sur un rythme propre à chacun.



## Vidéo



Sur les traces des monastères varois

### Offrir des conditions d'accès et d'accueil optimales

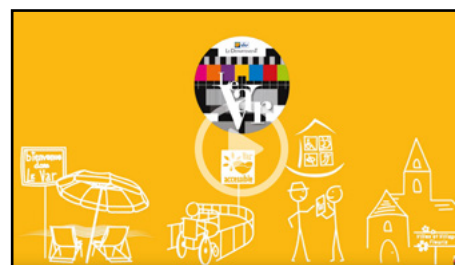
Le Département organise, structure et valorise le réseau de randonnées pédestres, équestres et VTT dans le cadre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le Département développe l'offre sport de nature à l'échelle départementale vers un public varié.

## Indicateurs

- **143 sites** labellisés tourisme et handicaps et Var accessible
- **2 200 Km** de sentiers inscrits au PDIPR
- **423 Km** d'itinéraires équestres et/ou VTT
- **100 espaces**, sites et itinéraires inscrits au PDESI dont **96 sites** de plongée

## Vidéo



Labellisation touristique Var accessible



Le réseau Equi'découverte



## Poursuivre la diversification et la qualification de l'offre touristique

Le Département soutient les partenaires locaux en matière de structuration touristique. Il joue un rôle fédérateur dans le domaine du tourisme. A ce titre, le Département réalise des partenariats financiers et opérationnels avec les acteurs publics et associatifs afin de diversifier l'offre touristique sur tout le territoire.. C'est ainsi que des plans d'actions adaptés à chaque partie du territoire varois sont élaborés en concertation avec la collectivité et chaque partenaire. Un pilotage trimestriel est organisé afin d'établir tout au long de l'année une gouvernance partagée sur chacune des actions retenues. En 2020, chaque plan d'actions a inclus une série de mesure adaptée à la crise sanitaire.

### Vidéo



La route des vins de provence



Le parcours cyclable du littoral, vous connaissez ?



L'EuroVélo 8

### FOCUS

## Campagne de relance de l'activité touristique dans le Var

Le Département a mis en œuvre une vaste campagne de communication destinée à relancer la fréquentation touristique dans le Var pendant la saison estivale et l'arrière saison afin de soutenir l'économie touristique durement impactée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19.

Un plan d'actions spécifiques a été établi afin d'assurer la visibilité et la notoriété du Var. Ainsi, le Département a décidé de se mobiliser aux côtés du comité régional du tourisme Provence Alpes Côte d'Azur, afin de mettre en place une grande campagne média dans le but de valoriser la notoriété de la région et du Var via des médias puissants et des formats impactants dont notamment :

- une campagne TV avec des spots de 30 secondes pour le message générique de la région et 15 secondes pour diffuser la déclinaison du département du Var ;
- un volet digital qui complète l'objectif de notoriété pour multiplier les points de contacts avec la cible et accentuer la fréquence pour travailler la mémorisation.

L'objectif étant de faciliter, stimuler la réservation, avoir la campagne la plus visible des destinations françaises (un budget et un mix de médias ambitieux) et être parmi les premiers à s'afficher (spots télévisés de 15 secondes).



### FOCUS

## Mise en place du dispositif «chèques vacances connect» destiné à soutenir l'économie touristique

La mise en place des «chèques vacances connect» a pour objectif de soutenir l'économie touristique. Ils ont permis aussi à plusieurs catégories de personnels départementaux ayant travaillé pendant la période de confinement et ayant été en contact direct avec la Covid-19 de bénéficier de prestations touristiques sur le territoire départemental.



### Indicateurs

- **74 communes** ayant participé à la démarche «villes et villages fleuris»
- **28 manifestations** touristiques aidées par le Département
- **184 600 €** de subventions allouées aux événements touristiques





# Environnement

## Valorisation et préservation du cadre de vie

50

### Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement, entretien et gestion des espaces naturels sensibles (ENS) au travers des enjeux liés à la biodiversité et à l'accueil du public,
- garantir la sécurité et l'information des publics sur les ENS,
- gestion de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures,
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux,
- protection de la forêt contre les incendies,
- confortement de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) par l'accompagnement d'une filière bois axée sur la gestion durable de la forêt,
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière,
- accompagnement de la modernisation et de la durabilité des outils productifs agricoles et agroalimentaires,
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel,
- sensibilisation du public aux questions environnementales,
- gestion du laboratoire départemental d'ana-

- lyses et d'ingénierie et de l'organisme d'inspection,
- pilotage et mise en œuvre des actions liées à la gestion des risques sanitaires de compétence départementale,
- suivi archéologique départemental,
- ingénierie auprès des communes et des services de la collectivité, en coordination avec la société publique locale (ID 83),
- ingénierie dans le domaine de l'eau, structuration et animation de l'information géographique de la collectivité.

Les espaces naturels et forestiers du département du Var représentent plus de 58% de sa superficie. La surface agricole utile en représente plus de 12%. Conscient des enjeux de préservation de cet environnement de valeur, écrin de qualité pour les Varois et support de développement économique, le Département mène une politique coordonnée de valorisation et de protection. La gestion de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures ainsi que la politique de gestion des espaces naturels sensibles (ENS) permet de protéger espèces

et milieux remarquables, tandis que les actions de protection de la forêt contre les incendies permettent de préserver les paysages varois et les milieux naturels. Les soutiens à l'exploitation forestière qui a redémarré contribuent au rajeunissement des peuplements forestiers, concourent à la protection contre les incendies et développent des emplois en milieu rural. Les appuis aux filières agricoles varoises, dont beaucoup sont des filières d'excellence, très diversifiées, allant de la viticulture à la figue de Solliès en passant par la fleur coupée et l'élevage, contribuent aussi à la qualité des paysages et à l'emploi sur le territoire.

### Vidéo



La compétence Environnement dans le Var



# Environnement

## Valorisation et préservation du cadre de vie

Le Département propose dans ses espaces naturels sensibles 3 maisons départementales de la nature. Ces structures ont pour objectif de faire connaître le patrimoine naturel par des expositions ou des activités enrichissantes et ludiques. L'année 2020 a permis l'ouverture d'une nouvelle maison de la nature sur l'espace naturel sensible du Plan. Cet établissement complète l'offre du Département sur cette thématique proposée à l'Écoferme départementale et à la Maison départementale de la nature des 4 frères.

Le Département gère le laboratoire départemental d'analyses qui a été très réactif en 2020 en proposant ses compétences en matière d'analyses COVID en partenariat avec le centre hospitalier de Draguignan. Ce contexte particulier a également mis en avant les capacités de réaction du service d'information géographique dans la gestion de crise (création d'outils de suivi adaptés).

En matière d'environnement, le Département apporte son savoir-faire aux collectivités varoises

en matière d'eau, d'assainissement et d'équipements publics, en lien avec la société publique locale ID83.

Pour développer une vision prospective, il a créé un observatoire départemental de la ressource pour l'alimentation en eau potable et développé l'information géographique de la collectivité.

Enfin, il assure le suivi archéologique départemental (fouilles préventives notamment).

### Chiffres clés



**245 espaces naturels sensibles**, une superficie totale de 13 616 hectares



**26 829 visiteurs** dans les 3 maisons départementales de la nature



**383 190 €** de travaux en régie terrassement pour la protection de la forêt contre les incendies



**855 animations** gratuites et tout public offertes par les maisons départementales de la nature



**3 387 analyses** des eaux de baignades sur l'année



## Connaître, préserver, valoriser les espaces naturels, forestiers et agricoles

Le Département participe aux 7 comités de massif pour la préservation des forêts et il pilote des plans de gestion des cœurs de nature et des espaces naturels sensibles. Les réunions de concertation avec tous les acteurs et partenaires ont permis de continuer la mise aux normes et la création d'ouvrages de lutte contre les incendies, mais également d'inscrire la collectivité dans une démarche de protection de la biodiversité

### FOCUS

#### Inauguration de l'Espace nature départemental du Plan

Après 5 ans de travaux, l'espace nature départemental du Plan a pu être officiellement ouvert au public. L'inauguration s'est déroulée le week-end des 19 et 20 septembre 2020 en présence de Marc Giraud, Président du Conseil départemental du Var et de nombreux élus départementaux et locaux. Tout au long du week-end inaugural, des visites et des ateliers ont eu lieu à travers le site et au sein de la maison départementale de la nature, drainant un public venu en nombre et ravi d'en apprendre un peu plus sur cet aménagement exemplaire en matière de protection et de valorisation d'un espace naturel sensible.

A noter que l'espace nature du Plan a reçu le 1er prix du Pôle relais lagunes méditerranéennes récom-



pensant ainsi la qualité du projet de sauvegarde de la zone humide. La maison de la nature a, quant à elle, été récompensée par le 1er prix régional de la construction bois organisé par Fibois dans la catégorie "Travailler, accueillir".



### Vidéos



La réserve naturelle nationale de la plaine des maures



Les Espaces Naturels Sensibles

### Indicateurs

- **246** espaces naturels sensibles
- **13 616 ha** possédés par le Département au titre des espaces naturels sensibles
- **6,27 millions d'euros** consacré aux espaces naturels, forestiers et agricoles

### FOCUS

#### Poursuite des activités de police de l'environnement pendant la période de confinement

Suite aux mesures sanitaires nationales, la priorité a été d'assurer la continuité des activités de surveillance de la police de l'environnement. La protection de la Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures (RNNPM), site à très forts enjeux internationaux, a nécessité la présence des gardes assermentés de la RNNPM pendant cette période dans le respect des gestes barrières et préconisations gouvernementales.





- **116 ha** incendiés cette année
- **1 200 ha** de travaux de débroussaillage subventionnés en co-financement mesure Feader
- **3 000 €** d'aides aux entreprises de la filière bois
- **500 ha** débroussaillés le long des RD
- **42 Km** de pistes DFCI subventionnés
- **18 patrouilles** de surveillance armées par les forestiers sapeurs du Département représentant **2 259 hommes /jour** sur la saison
- **55 agents** du Département participant aux patrouilles estivales de surveillance

## Participer à la protection de la forêt contre les incendies

En matière de lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, le Département est un acteur de la protection contre les incendies notamment dans le cadre de la prévention où il est un intervenant majeur.

Il soutient et réalise des équipements de terrain pour une lutte efficace. Il participe au dispositif de surveillance et de première intervention grâce aux patrouilles des équipes des forestiers-sapeurs.

Engagé également dans une démarche de fauchage raisonné (conjuguant respect des enjeux environnementaux et prévention des incendies), le Département a financé des travaux de débroussaillage des routes départementales situés au sein de secteurs remarquables et fragiles, travaux respectueux des milieux naturels et des espèces protégées.

Il consolide ses actions en finançant des projets qui doivent développer une exploitation durable de la ressource forestière maîtrisant par là le volume de la biomasse combustible. D'autre part, le Département soutient l'élevage et l'agriculture limitant ainsi le risque incendie de forêt.



### FOCUS

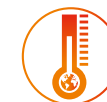
## Participer à la protection de la forêt contre les incendies

Le Département soutient un programme de 60 000 € d'aide aux maîtres d'ouvrage du Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) qui réalisent les études et travaux sur les pistes de défense de la forêt contre les incendies en coeur de massif. Il a réalisé 680 ha de débroussaillage le long des routes départementales, pour environ 1 million d'€ de travaux, comme partie intégrante de la stratégie varoise de lutte contre les Incendies, au-delà du simple objectif de protection visé par cette obligation légale de débroussaillage.

### Vidéo



Le dispositif estival de protection contre les feux de forêt dans le var







## Développer une gestion durable de la forêt

Le Département prolonge son soutien à la gestion forestière confortant la défense des forêts contre l'incendie (DFCI), par la promotion des coupes groupées autour des pistes DFCI.

Dans ce cadre, plusieurs opérations de terrain ont été financées (Salernes, La Garde Freinet, Les Mayons...).

Il poursuit son accompagnement des structures oeuvrant à la mise en valeur multifonctionnelle de la forêt varoise : développement de la réhabilitation des suberaies et de la levée de liège par l'ASL suberaie varoise, émergence de micro filières par forêt modèle de Provence (arboise, art et design...), structuration du bois énergie par l'association des communes forestières du Var (Cofor 83)...

Un des objectifs récents et dont l'intérêt croît régulièrement, est la recherche d'une valorisation du pin d'Alep en sciage, notamment pour augmenter la valeur ajoutée de ces produits.

Le 7ème comité technique de la forêt varoise a été organisé, en partenariat avec l'association des communes forestières du Var, permettant un échange entre les partenaires techniques et territoriaux à l'échelle du département.

### FOCUS

#### Nouvelle aide aux plans simples de gestion pour les propriétaires forestiers privés

Un plan simple de gestion (PSG) est un document de gestion durable en forêt privée permettant de décrire la forêt et de programmer des coupes et des travaux.

De 2008 à 2015, le Département avait financé la rédaction des plans simples de gestion pour les forêts de plus de 10 ha.

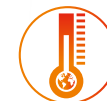
Via ce dispositif, 13 000 ha boisés avaient ainsi pu bénéficier de documents de gestion durable dans le Var.

En raison de la loi NOTRe, le Département a stoppé cette aide.

Depuis, de nombreux partenaires ont demandé le retour de ce soutien.

Par conséquent, vu les impacts positifs de cette dynamique sur la gestion forestière, le Conseil départemental a voté le 20 juillet 2020 l'instauration d'un nouveau dispositif d'aide aux plans simples de gestion, en appui à la DFCI.

Dorénavant, pour bénéficier de l'aide, le PSG rédigé doit prendre en compte l'ensemble des enjeux de la forêt et notamment ceux d'intérêts publics suivants : la préservation du paysage, l'intégration des aménagements nécessaires à la DFCI, la protection des captages d'eau potable, la proposition d'itinéraires de sortie des bois permettant de rejoindre les itinéraires bois ronds.



## Mettre en lumière les espaces naturels du Département et sensibiliser le publics aux questions environnementales

### La maison départementale de la nature du Plan

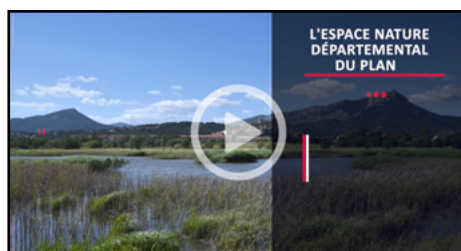
#### FOCUS

#### Inauguration

La maison départementale a été inaugurée le week end du 19 et 20 septembre 2020. L'exposition permanente porte sur l'action du Département dans le domaine de la préservation des espaces naturels sensibles (ENS) et présente un focus sur l'espace nature, la maison de la nature et de la biodiversité présente sur le lieu. Des visites guidées auprès du grand public et des scolaires ont été proposées lors du week-end d'inauguration.



#### Vidéo



La maison départementale de la nature du Plan



La Maison départementale de la nature des Quatre Frères

### La Maison départementale de la nature des 4 frères

Sensibilisation à la biodiversité varoise et à l'environnement au travers des actions de médiations gratuites destinées au grand public et aux enfants dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

#### FOCUS



#### Des expositions toute l'année à la maison départementale de la nature des 4 frères

L'exposition «Nature invisible», du 15/02 au 14/03, a proposé au public de découvrir la biodiversité cachée, ou qui ne se voit pas à l'œil nu, et qui est présente sur le site de la maison départementale de la nature des 4 frères. Des ateliers d'observations au microscope, des balades naturalistes et conférences scientifiques ont permis de mettre en lumière ce monde peu connu et pourtant indispensable à la vie.

L'exposition «Herbes folles», prévue du 11/04 au 11/07, a été reportée en 2021 en raison de la fermeture de la structure liée à la crise sanitaire. Il en est de même pour l'exposition «Coopération entre les êtres-vivants», qui devait se tenir en fin d'année 2020.

#### Indicateurs

- **10 575 visiteurs** à la maison départementale de la nature du Plan et **133 animations** gratuites et tout public proposées sur ce site
- **16 254 visiteurs** à la Maison départementale de la nature des 4 frères et **146 animations** gratuites et tout public proposées sur ce site

#### Vidéo



Les maisons départementales de la nature du Var

### L'Écoferme départementale de la Barre

L'année 2020 a été marquée par la fermeture temporaire du site de l'Écoferme départementale au grand public.

En application de la loi handicap permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le Département a engagé et financé 557 718 euros de travaux.

Ces travaux effectués sur l'année 2020 ont permis la mise en conformité des espaces extérieurs du site. Lors du réaménagement, la flore a été répertoriée afin de la protéger dans le cadre des travaux et les arbres ont été déplacés et replantés. Pour les travaux, le choix a été porté sur des éco matériaux ne remettant pas en cause l'imperméabilisation du sol.

Le projet d'accessibilité doit permettre la visite de l'ensemble des plateaux par les personnes à mobilité réduite.

[var.fr/environnement/ecoferme](http://var.fr/environnement/ecoferme)

## Indicateurs

- **91 analyses** des eaux de baignades via labtruck /**2 500**
- **2 jours** prélèvement via labtruck /**63**
- **01:08:12** délai moyen de mise en analyse via labtruck /**05:30:00** via laboratoire fixe

## Vidéo



L'analyse des eaux de baignade

## Prévenir les risques naturels et assurer la veille sanitaire

### FOCUS

### Prise en charge du suivi SATESE pour les petites communes rurales

Fin 2019, l'Agence régionale pour l'environnement a abandonné la mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) que le Département lui avait déléguée. Cette mission d'assistance est due aux communes rurales (éligibles selon la réglementation) qui ne disposent pas de personnel technique spécialisé.

Le Département en tant qu'acteur de la solidarité territoriale a souhaité aider ces petites communes afin de contribuer à l'équilibre entre l'urbain et le rural.

Cette proposition a recueilli l'assentiment de la quasi-totalité des communes éligibles (28 communes sur 32).

Le Département a donc fait appel à un prestataire par un marché public.

Cette mission est totalement orientée vers le conseil et chaque visite doit permettre à l'exploitant de maintenir un niveau de traitement des eaux usées conforme à la réglementation.

Le cahier des charges de la mission exige le côté pédagogique de la visite d'assistance technique et la contribution à l'amélioration du traitement des eaux, mais aussi la montée en compétence du personnel exploitant.

La transversalité avec d'autres services est assurée puisque les analyses des eaux usées sont confiées au laboratoire départemental. Les résultats de cette assistance permettent de compléter les avis sur les Plans locaux d'urbanisme (PLU) que le Département remet en tant que personne publique associée.

Le maintien d'un bon niveau de rejet des stations d'épuration est très important pour les usages de l'eau (production d'eau potable, baignade, préservation de la biodiversité aquatique). Ceci est d'autant plus important que les communes concernées sont plutôt dans le moyen et haut Var et donc en tête de bassin.





#### Indicateurs

- **118 M<sup>m3</sup>** d'eau prélevés pour l'alimentation en eau du Var
- Rendement moyen des réseaux de distribution d'eau dans le Var (**78 %** du volume distribué)
- **75 journées** d'ingénierie, via la SPL ID83, en matière d'eau potable et d'assainissement
- **39 journées** d'ingénierie, via la SPL ID83, en matière d'équipements publics

## Proposer une ingénierie auprès des collectivités directement ou en collaboration avec la société publique locale ID 83

57

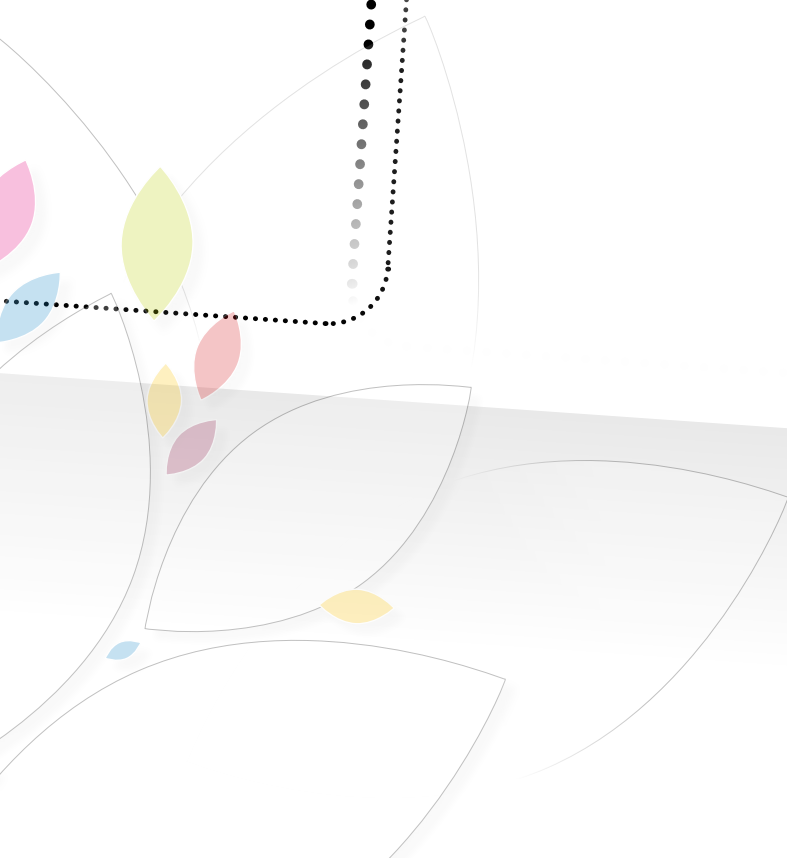
Dans un souci d'équité et de solidarité territoriale le Département met à disposition des petites communes rurales une assistance technique sur des projets tels que :

- protéger un captage d'eau,
- réaliser une station d'épuration,
- élaborer un schéma directeur d'eau, d'assainissement ou pluvial,
- construire un bâtiment communal,
- améliorer la circulation piétonne dans un bourg...

Cette assistance se fait soit en direct soit via la Société publique locale ID83, par la mise à disposition des agents du Département.







## II - Rendre exemplaire la gestion de la collectivité

# Qualité et performance de l'administration

Qualité et performance de l'administration



**La volonté d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité se traduit par des actions combinées, intégrées à tous les métiers :**

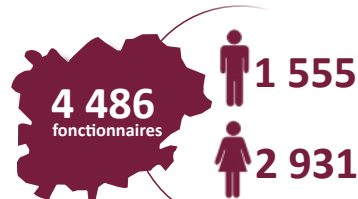
- gestion des ressources humaines : mise en adéquation entre les compétences individuelles et collectives, les organisations de travail et les besoins de la collectivité, à travers des actions de recrutement, de mobilité interne, de formation et d'accompagnement professionnel,
- gestion de la santé au travail : suivi médical réglementaire des agents, analyse et actions d'amélioration des conditions de travail, actions de maintien dans l'emploi et mise en œuvre de la politique d'action sociale,
- gestion des finances du Département et des financements extérieurs,
- mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité,
- préparation des décisions budgétaires de la collectivité et mise en œuvre, tenue de la comptabilité et ordonnancement des dépenses et des recettes,
- garantie de la fiabilité et de la sécurité des procédures d'élaboration, d'exécution et de contrôle du budget,
- gestion de la commande publique : réalisation des achats centralisés et accompagnement des directions dans la réalisation des achats décentralisés,
- gestion de la programmation, la structuration et l'affectation des achats suivant les procédures réglementaires et internes,
- encadrement de la commande publique : planification et organisation des commissions d'attribution, mise en œuvre des contrôles internes,
- contribution à la sécurité juridique de la collectivité et à la prévention des risques juridiques,
- pilotage de l'accès et de la communication des documents administratifs en lien avec la commission,
- organisation de la couverture des risques sur le plan assurantiel et gestion des sinistres,
- organisation de la mise à disposition de ressources documentaires au sein de la collectivité,
- gestion du patrimoine foncier et immobilier dans un souci d'optimisation et de rationalisation,
- pilotage opérationnel des grands projets de construction, des travaux d'aménagement, d'entretien, de renouvellement, et interventions sur sites,
- pilotage et mise en œuvre des actions liées aux obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques,
- pilotage et mise en œuvre des actions en matière de qualité durable des constructions,



# Qualité et performance de l'administration

- gestion du patrimoine numérique du Département, tant immatériel (données, logiciels, applications, etc.) que matériel (infrastructures réseaux, parc de matériels informatiques, etc.)
- gouvernance de la donnée dans le cadre de l'ouverture des données publiques (open data) et de la protection des données personnelles (référentiel général des données personnelles, Commission nationale de l'informatique et des libertés),
- accompagnement des directions dans le développement des usages numériques par l'information, la formation, l'assistance à la conduite du changement,
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi,
- gestion de la logistique en matière de déménagements, livraisons, courrier, attribution et utilisation des véhicules légers,
- mise en œuvre des actions en matière de sécurité et de sûreté des personnes et des biens, d'entretien et d'hygiène des locaux de la collectivité,
- gestion de la logistique des manifestations départementales (coordination, accueil, prestations de réception et de cuisine).

## Chiffres clés



317 contractuels sur  
emplois permanents





## Gestion des ressources humaines

En 2020, la collectivité a dû s'adapter à la situation de crise sanitaire pour maintenir l'ensemble des actions de ressource humaine, en prenant en compte les défis d'envergure comme le télé-

travail et le maintien de l'activité en présentiel malgré des effectifs réduits.

Cette situation a également confirmé la volonté de poursuivre la transformation numérique des services de ressources humaines déjà engagée.

### Mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives et les besoins de la collectivité pour un meilleur service au public

La collectivité a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un plan pluriannuel pour les formations collectives afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les directions. Ce plan élaboré courant 2019 s'étendra sur 3 ans (2019, 2020 et 2021). Ce plan de formations collectives pluriannuel vise à développer les compétences et à accompagner les changements tant institutionnels que législatifs, organisationnels et numériques. Plus de 700 besoins collectifs ont été recensés et travaillés avec les directions, selon 5 axes (management, prévention, culture commune, métier et innovation). Ils seront déployés progressivement en parallèle des formations individuelles.

## FOCUS

### Démarche d'accompagnement au changement

Suite à la réorganisation structurelle d'envergure conduite en 2018, la collectivité a souhaité mettre en place une démarche d'accompagnement au changement et ainsi répondre à plusieurs enjeux :

- l'adhésion des agents et l'amélioration du climat social,
- la transition managériale qui doit permettre aux encadrants d'assumer leur rôle auprès de leurs équipes et de leur hiérarchie,
- l'accompagnement des directeurs pour retrouver un climat de confiance et favoriser les collaborations inter directions,
- le renforcement de la communication interne comme vecteur de l'accompagnement au changement,
- le travailler ensemble et l'agilité (y compris dans l'utilisation de nouveaux outils dématérialisés) qui représentent un enjeu d'évolution majeur de l'organisation.

Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la collectivité durant l'année 2020 pour établir une feuille de route, sur la base de plusieurs diagnostics et notamment celui consacré aux risques psychosociaux.

Ainsi, au cours de l'année 2020, un plan d'action co-construit avec l'ensemble des directeurs, les DGA et la DGS a été établi en vue de réussir cette transformation. Sa mise en œuvre a débuté au cours du second semestre 2020.

Le choix a été fait d'utiliser des méthodes d'animation agiles pour mener les actions suivantes :

- des groupes de travail par périmètre sur les rôles et responsabilités. Un livrable sera rendu début 2021,
- des ateliers par thématique (pilotage des ressources humaines, système d'information et plan pluriannuel d'investissement). Un nouveau schéma de gouvernance a été réalisé pour chacune de ces thématiques et les premières actions débiteront dès 2021,
- des séances de co-développement (3 groupes de 7 directeurs) afin d'échanger sur des situations complexes de management et trouver ensemble des solutions idoines,
- la mise en place de coaching individuels pour les directeurs et DGA (sur la base du volontariat),
- un séminaire des directeurs s'est tenu en octobre pour travailler sur les différentes thématiques et sur la phase 2 de la démarche,
- un site internet dédié à la démarche a été mis en place,
- une présentation de la démarche par les directeurs à leurs N-1 pour travailler ensemble sur un plan d'action co-construit par toutes les directions,
- un nom a été donné à la démarche qui s'intitule désormais «Avançons ensemble».





## FOCUS



### Mise à disposition des données de ressources humaines

La collectivité a révisé ses tableaux de bord des ressources humaines. L'objectif est de proposer des états simples d'utilisation, répondant aux besoins courants des directions, cohérents avec les données du système d'information des ressources humaines (SI RH). Ils portent sur 3 thèmes opérationnels :

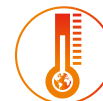
- les effectifs,
- les absences,
- les éléments de paye : astreintes, frais, heures sup, NBI, régime indemnitaire.

Cette démarche s'inscrit dans une approche plus globale :

- consolidation des données RH : un contrôle régulier pourra être effectué par tous, pour demander les éventuelles mises à jour ou corrections,
- diminution des travaux bureautiques locaux faits dans les directions, les données des tableaux de bord peuvent être transférées sur DRIVE pour les analyses locales,
- meilleure gestion des données personnelles de nos agents et conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD).

### Accompagner les agents dans leur fonctionnement quotidien

## FOCUS



### Accompagnement du télétravail, mis en place en urgence pour répondre à la situation sanitaire

La collectivité a organisé des formations en visio conférence pour accompagner le management à distance et a mis en œuvre une indemnité pour couvrir les frais occasionnés par le télétravail. Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec les syndicats sur le thème "du travail à distance au télétravail".



## Indicateurs

- **3 409 jours** de formation pour la fonction publique territoriale
- **180,4 jours** de formation pour la fonction publique hospitalière
- **732 besoins** collectifs de formation recensés dans le cadre du plan pluriannuel de formation

## FOCUS



### Mise à disposition du chatbot des ressources humaines

La collectivité a mis en place un chatbot pour les questions de ressource humaine le 24 septembre 2020.

Chatbot vient du terme « bot », diminutif de « robot ». Il désigne un programme conçu pour dialoguer avec des utilisateurs via une plateforme ou une application de messagerie. Le chatbot utilise des bibliothèques de questions et réponses, mais les progrès de l'intelligence artificielle lui permettent de plus en plus « d'analyser » et de « comprendre » les messages par le biais des technologies de traitement du langage naturel et d'être doté de capacités d'apprentissage liées au « machine learning ».

Le chatbot répond à plusieurs enjeux :

1. Enjeux pour les agents (d'environ 5000 agents):
  - Répondre aux questions les plus courantes
  - Avoir une réponse immédiate
  - Faciliter l'accès aux informations
  - Proposer un outil interactif accessible 24/7
2. Enjeux pour la DRH :
  - Réduire le nombre de sollicitations/appels
  - Avoir un gain de temps pour les gestionnaires
  - Délester le service RH des questions à faible valeur ajoutée pour plus d'efficacité sur les tâches complexes et l'humain.
3. Enjeux pour la collectivité :
  - Contribuer à la transformation digitale et à la modernisation

### Assurer l'insertion et le maintien dans l'emploi et des personnes en situation de handicap

Tout employeur public territorial a une obligation de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel, pour chaque agent touché par une inaptitude physique à occuper l'emploi sur lequel il est affecté.

Au-delà de cette obligation réglementaire, la question du handicap ou celle de l'inaptitude physique dans les collectivités locales ou les établissements publics employeurs peut susciter des difficultés sur les plans humain, social, organisationnel ou financier.

Depuis plusieurs années, le Département a mis en place une cellule maintien dans l'emploi (CME) dans l'objectif d'assurer un suivi des situations d'agents pour lesquels le maintien dans l'emploi ou un reclassement professionnel doit être mis en œuvre.

Cette cellule s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Pour ce faire, elle mobilise les compétences des services des pôles qualité de vie et santé au travail, gestion des personnels et compétences et emploi.

#### Indicateurs

- **168 agents** ayant bénéficié d'un accompagnement
- **66 préconisations** directes de matériels, d'aménagement pour mieux adapter le poste et les moyens

#### Indicateurs

- **11,79 %** bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité, soit 605 personnes
- **1 198 899 €** alloués par le FIPHP pour les 3 années de la convention
- **279 303,61€** alloués pour le handicap en 2019

## Commande publique

Deux axes de travail caractérisent l'année 2020. Le 1er axe concerne les actions mises en œuvre sur la base des points d'amélioration capitalisés en 2019, notamment la rédaction et mise en ligne d'un guide de la commande publique et d'un guide du recensement des besoins et l'actualisation des règles internes. Le 2ème axe concerne les actions mises en place pour la poursuite de l'activité durant la crise sanitaire. Le télétravail a favorisé le développement de la digitalisation, notamment : instauration des commissions d'attribution en visioconférence, enregistrement de tous les documents et travaux collaboratifs sous drive et mise en place d'une foire aux questions sur l'intranet. En 2021, la collectivité entend poursuivre la simplification et l'optimisation des procédures relatives à la gestion des données.

### Adapter la commande publique aux besoins tout en assurant la sécurité des processus

#### FOCUS

#### Adapter les modes de fonctionnement à la situation de crise sanitaire tout en assurant la sécurité des processus

Le Département a adapté son fonctionnement à la situation de crise sanitaire grâce aux actions suivantes :

- mise en place et généralisation de la visioconférence pour les commissions d'attribution des marchés (sur 37 commissions réunies, 21 l'ont été en visioconférence) ;

- généralisation des signatures dématérialisées pour les rapports et procès verbaux d'attribution des marchés ;
- mise en place de formations en visioconférence.

#### FOCUS

#### Mise en place des «ateliers du COSCP» (comité d'optimisation et de sécurisation de la commande publique)

En 2020, ce sont 27 séances de travail en atelier, 3 COSCP et un comité de pilotage qui ont permis de produire le guide de la commande publique, les délibérations relatives aux règles internes et les fiches de traçabilité de la commande publique de la collectivité.



#### Optimiser l'achat public et assurer des achats durables

Le Département a créé un poste de facilitateur départemental des clauses sociales qui intervient dans toutes les formations internes pour développer la prise en compte des clauses sociales dans la commande publique de la collectivité.



#### FOCUS

#### Adaptation des marchés aux exigences sociales et environnementales

La collectivité a notamment inscrit des clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux d'entretien des espaces verts et espaces naturels des collèges et des propriétés départementales.

Le marché de fourniture de vaisselle jetable a été relancé afin de prévoir l'acquisition de vaisselle et ustensiles de cuisine mono-usage biosourcés ou réutilisables.



#### Indicateurs

- **100 demandes** d'avis dans le cadre de l'assistance aux directions opérationnelles
- **411 demandes** de mise à jour du recensement
- **195 contrôles** de rapport d'analyse des offres
- **129** marchés centralisés notifiés (toutes procédures confondues)
- **48** marchés intégrant des clauses ou des critères sociaux
- **96** marchés intégrant des clauses ou des critères environnementaux

## Gestion des bâtiments et du patrimoine

Coordonner les travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations des bâtiments départementaux et ainsi garantir la pérennité des structures existantes, concevoir les projets immobiliers du Département, contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement durable et de certifications, telles sont les missions assurées par les services du Département, tout au long de l'année 2020, malgré la crise sanitaire liée au Covid19.

C'est ainsi que suite aux différentes dispositions et mesures prises par la collectivité, conformément aux directives gouvernementales, de nombreuses actions ont été menées pour permettre aux agents de poursuivre leurs interventions sur les bâtiments départementaux, tout en garantissant leur sécurité :

- au-delà du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période de Covid19, élaboré par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, la collectivité a établi un référentiel définissant les règles et prescriptions sanitaires indispensables à l'exercice des missions des agents, mais également des entreprises ;
- des fiches consignes relatives au partage des locaux et des véhicules ont été mises en place, en collaboration avec les conseillers en prévention ;
- une annexe au plan de prévention, adaptée aux opérations menées sans la présence d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS), a été établie et communiquée aux entreprises.

- des "référents Covid19" ont été désignés afin de s'assurer du suivi de l'organisation des tâches de sécurité et de prévention, du respect des mesures sanitaires sur les chantiers, non seulement durant les périodes de confinement mais également après.

Le contexte sanitaire a ajouté de nouveaux outils de contrôle et de nouvelles mesures de prévention aux règles et normes en vigueur s'imposant déjà lors de chantiers de travaux. Mais cette surcharge de travail n'a pas été un frein à la continuité des travaux courants et à la poursuite d'importants chantiers dont l'hôtel départemental des Expositions à Draguignan, la réhabilitation de l'Abbaye de La Celle et la livraison d'autres opérations dont notamment le centre médico-social à La Farlède et le centre social UTS/UPS au Luc.

### Indicateurs

- **267** biens immobiliers en gestion pour l'exercice des missions départementales

### Vidéo



Hôtel Départemental des Expositions - Draguignan

## Optimiser les implantations des bâtiments afin de mieux remplir les missions départementales

65

### FOCUS

#### Livraison du bâtiment du centre médico-social de la Farlède

Le Département a acquis des locaux d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> à La Farlède, afin d'y réunir dans un même lieu les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

D'importants travaux d'aménagements intérieurs, nécessaires aux activités spécifiques du personnel ainsi qu'à l'accueil des publics, ont été réalisés.

C'est ainsi que tous les bureaux destinés aux consultations répondent aux exigences d'accueil du public y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Débutés en septembre 2019 et malgré une interruption durant la période de confinement, les travaux ont permis de livrer les locaux en juillet dernier.

Moderne, adapté, respectueux des normes environnementales, intégrant des critères de santé et d'environnement, le Centre Médico-social de La Farlède assure au personnel et au public accueilli toutes les garanties de sécurité et de confort au travail.

Le montant total de cette opération s'est élevé à près de 720 K€ TTC.





## FOCUS



### Relogement du centre médico-social du Luc et regroupement avec l'unité territoriale sociale (UTS) dans des locaux neufs (structure modulaire)

Le Département a décidé de reloger ses agents des services de l'UTS et de l'UPS du Luc dans des locaux neufs.

Compte tenu de l'urgence à effectuer les travaux, le choix de la collectivité s'est porté sur l'implantation de structures modulaires sur un terrain jouxtant l'EHPAD du Luc.

Ce mode de construction très en vogue offre de nombreux avantages. En effet, outre leur rapidité d'installation, les modules ne génèrent aucun déchet sur les chantiers, et s'adaptent parfaitement à l'environnement. Disposant d'une bonne capacité d'isolation thermique, ils limitent les déperditions de chaleur permettant ainsi d'importantes économies d'énergie.

C'est ainsi que les travaux de terrassement et les fondations ont débuté fin 2019 pour accueillir les 42 modules prévus.

Les aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires aux activités, à la sécurité et au bien être des travailleurs sociaux ont été une priorité: les modules ont été conçus dans le respect de normes PMR, le système d'alarme et de contrôle d'accès est relié directement au service sécurité de la collectivité, des parkings visiteurs et personnels ont été créés et pensés pour recevoir également un pool véhicules électriques, un espace vert équipé de tables de pique nique a été aménagé.

Malgré les mesures de restriction liées à la pandémie de Covid19, la mise en place de procédures adaptées a autorisé la poursuite du chantier afin de permettre aux agents de prendre possession des lieux en mai 2020.

Cette opération d'envergure s'est élevée à 1,8 M€.

## FOCUS



### Création de l'Hôtel départemental des expositions (HDE) à Draguignan

Situé dans le bâtiment des anciennes archives, dans l'enceinte de la sous-préfecture au cœur de Draguignan, l'Hôtel départemental des expositions du Var (HDE) proposera au public un espace d'exposition de 615m<sup>2</sup> sur 3 niveaux dédiés à l'Histoire et aux civilisations, en partenariat avec les plus grands musées.

D'importants travaux de restructuration, de restauration et d'aménagement ont été nécessaires et ont concerné toutes les parties de cet ouvrage de plus de 1100 m<sup>2</sup> à haute qualité architecturale et patrimoniale, pour un coût global d'opération de 6,8M€.

Après désamiantage, dépose de planchers et d'escaliers, des travaux de reprise en sous œuvre ont été réalisés pour l'installation des ascenseurs et monte-charges nécessaires au fonctionnement de l'équipement et permettre le passage des réseaux de traitement d'air. Une dernière phase a concerné la construction en parallèle de l'extension abritant les escaliers mécaniques,

les escaliers d'évacuation et les locaux techniques jusqu'à la reconfiguration du parvis d'entrée.

Les espaces réservés aux expositions sont des plateaux avec un mur d'échiffre central partageant le volume à chaque niveau sur la quasi-totalité de sa longueur. Il constitue la colonne structurelle du bâtiment, conservée pour orienter le sens de la visite et intégrer dans son épaisseur les vitrines de présentation.

Chaque plateau offre notamment un réseau de rails d'éclairage transversaux, des parois renforcées pour permettre l'accrochage d'œuvres ou d'objets lourds et l'ensemble de la technique nécessaire aux expositions regroupé dans une paroi centrale afin de libérer l'espace.

Un parc de vitrines et mobiliers d'exposition, cimaises, projecteurs et matériel multimédia permet de moduler et d'équiper les espaces de façon à les adapter à chacune des expositions.

Les plateaux d'exposition et les réserves sont climatisés sous contrôle hygrométrique pour répondre aux exigences techniques et aux contraintes strictes de dépôt et de sécurité des musées nationaux et internationaux.

Une [visite virtuelle](#) de ce lieu d'exception est accessible à tous.

#### Indicateurs

- 71 collèges
- 29 gymnases
- 163 biens divers  
(gendarmeries, tribunaux, bâtiments culturels, médiathèques, foyers occupationnels,...)

## Assurer l'amélioration, le renouvellement et la transition énergétique des bâtiments

Le 29 mars 2019, l'assemblée départementale a voté un ambitieux plan de rénovation des collèges (2019/2024) se déclinant en trois axes :

- axe 1 : rénovation (23 collèges identifiés),
- axe 2 : transition énergétique (7 collèges priorités),
- axe 3 : amélioration de la qualité de l'accueil et de la qualité de vie éducative dans tous les collèges varois.

L'année 2020 a été consacrée à la réalisation de diagnostics des 30 établissements scolaires sélectionnés (axes 1 et 2), ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel chiffré prenant en compte :

- le degré d'urgence des travaux à réaliser,
- leur répartition spatiale et temporelle,
- une harmonisation budgétaire entre les sites.

Les travaux se sont poursuivis, comme par exemple :

- la modernisation de la chaufferie du collège Marie Curie à La Seyne sur Mer ;
- le raccordement du collège Henri Wallon de La Seyne sur mer au réseau de chaleur ;
- le remplacement de menuiseries au collège Joseph d'Arbaud à Barjols.

## Gestion des solutions numériques

### Gérer le patrimoine numérique matériel et immatériel du Département

La crise sanitaire a imposé une pratique accrue des outils numériques. Les solutions numériques du Département ont été opérationnelles à distance dès le premier jour de confinement. L'enjeu est maintenant de pérenniser ces pratiques pour simplifier nos procédures de travail, être plus économe en ressources consommées et garantir un service aux citoyens continu, sûr et ouvert à tous.

#### FOCUS



### Mise en place de solutions numériques adaptées à la situation de crise sanitaire : télétravail

Face à la crise sanitaire, les agents de la collectivité se sont pleinement emparés des outils numériques disponibles et accessibles à distance. Chaque jour, 2 500 agents accèdent à plus de 55 applications en ligne et aux outils de communication et de collaboration à distance. De nouvelles pratiques métier ont été adoptées, supportées par des services en ligne existants ou rapidement mis en œuvre (signature électronique, standard en ligne opéré à domicile, guichet unique pour les missions de solidarité ...) Des approvisionnements en matériel complémentaires ont été nécessaires en sus des équipements mobiles déjà présents. Le recours à des matériels reconditionnés pour l'équipement des agents est à l'étude.

### Accompagner les directions dans le développement des usages numériques

#### FOCUS



### Dématérialisation des dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et enrichissement de la plateforme numérique dédiée à l'autonomie

Les équipes en charge de la politique autonomie du Département, utilisateurs avertis des solutions numériques, ont souhaité dématérialiser les dossiers des personnes âgées et proposer un téléservice de demande d'APA en ligne accompagné par les professionnels des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et les centres communaux d'action sociale (CCAS). L'objectif est double, avec une meilleure efficacité administrative (délai de traitement optimisé, flux papier réduit, travail à distance possible) et une relation citoyen multicanal (dont internet) mais accessible à tous grâce aux relais terrain que sont les CCAS et les CLIC.

## FOCUS



### Déploiement de tablettes en direction des personnes âgées et des enfants dans les établissements médico sociaux

Conscient des effets anxiogènes du confinement sur les publics les plus fragiles, le Département a offert 218 tablettes tactiles aux établissements accueillant des personnes âgées et des enfants afin de préserver les liens sociaux avec les familles et amis.

## FOCUS

### Appel à projet pour le développement du numérique éducatif

Le Département accompagne la communauté éducative dans le développement des pratiques pédagogiques, en particulier en matière de numérique. En lien étroit avec les représentants des collèges et du rectorat, deux actions ont été déployées en 2020 :

1. poursuivre les dotations de matériel sur les collèges en introduisant de la souplesse sur le choix de matériel : chariot de tablettes, ordinateurs portables avec borne wifi intégrée ou PC fixes traditionnels ;
2. lancer un appel à projet, auprès des collèges, visant à mettre à disposition des classes mobiles avec un accompagnement renforcé par le rectorat. 14 projets ont été retenus sur les critères suivants :
  - Innovation et nouvelles pratiques d'apprentissage ;

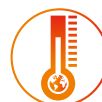
## Indicateurs

- **218 tablettes** distribuées en direction des établissements personnes âgées, personnes handicapées et enfants
- **3 200 tablettes** déployées dans les collèges
- **47 classes mobiles** installées dans les collèges

Au total 47 classes mobiles ont été déployées en 2020 dans les 71 collèges du Var.

Dans la situation sanitaire actuelle, elles contribuent à une sécurisation des cours en présentiel (organisation spatiale plus souple) et permettent de desservir à domicile des enfants en situation particulière.

En sus, 200 PC ou tablettes ont été reconditionnés à destination de familles de collégiens en difficulté.



## Gestion des finances

Malgré l'impact de la crise COVID 19, dont le coût est estimé à 110 M€ sur les finances départementales, la gestion financière avisée du Département a permis de maintenir des équilibres sains.

Ainsi, la trajectoire de désendettement s'est poursuivie en 2020 et près de 200 M€ auront été remboursés en 6 ans.

Sur la même période, le Département a autofinancé 730 M€ d'équipements sur l'ensemble du territoire varois.

Parallèlement, des actions d'amélioration de la performance de la gestion des finances du Département ont été menées ou poursuivies.

### Optimiser les ressources financières

L'optimisation des finances de la collectivité est poursuivie au moyen de :

- la stabilisation du taux de la fiscalité : le taux de taxe foncière est maintenu pour la quatrième année consécutive à 15,49% ;
- la poursuite de la politique de désendettement : la baisse de l'encours d'emprunt a été significative (encours de dette de 555 M€ contre 611,2 M€ au 31/12/2019 et 200 M€ consacrés au remboursement de la dette sur la période 2015 - 2021) ;
- le recours au financement par les fonds européens a été poursuivi et intensifié notamment au bénéfice du fonds social européen (FSE).

## FOCUS



### Actions développées dans le cadre des projets européens

Le Département s'est engagé dans le programme européen Marittimo.

Ce programme Interreg Italie-France maritime 2014-2020 est cofinancé par le fonds européen de développement régional (FEDER) et prend en compte les problématiques des zones marines, côtières et insulaires.

Parmi les projets inscrits à Marittimo, le Département est chef de file du projet ISOS, pour "ISOLE Sostenibili", qui rassemble un réseau d'îles pour le développement durable et la préservation des patrimoines. En 2020, le Département a publié deux livres blancs sur le développement durable des petites îles côtières en livrables de ce projet. Le Projet ADAPT est également inscrit à Marittimo.

Il a pour objectif de rendre les villes plus résilientes face aux risques dérivant des changements climatiques. En 2020, une vidéo a été réalisée sur les résultats du projet ADAPT, sur le changement climatique et l'adaptation au risque inondation.

En rapport avec les dépenses liées à la crise sanitaire, la collectivité a répondu à trois appels à projets sur le fonds social européen pour un montant estimé de 1,2 M€ de recettes.

#### Indicateurs

- **110M€** de dépenses et pertes de recettes dû à la COVID 19
- Soutien financier exceptionnel de **10 M€** aux communes sinistrées
- **5,7M€** de compensation annuelle des transferts à la Métropole

## FOCUS



### Soutien financier aux communes suite aux inondations de novembre 2019

Les inondations survenues les 22, 23, 24 novembre et 1er décembre 2019 ont occasionné des dommages importants qui ont affecté les infrastructures et les équipements publics.

Le Département a accordé un soutien financier exceptionnel de 10 M€, dont un tiers d'ores et déjà mobilisé, pour 20 communes, pour la remise en état des biens et ouvrages non couverts par une police d'assurance.

## FOCUS



### Transfert de compétences départementales à la Métropole

En application de la loi NOTRe, le Palais des sports, l'Hôtel des arts, le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le fonds de solidarité logement (FSL) ont été transférés, le 1er janvier 2020, du Département à la Métropole.

La dotation de compensation annuelle à payer à la Métropole pour gérer ces compétences transférées est de 5,7 M€. Elle intègre les charges directes des activités, les rémunérations brutes des personnels transférés et les charges de structure liées aux équipements transférés.

### Améliorer le fonctionnement du service pour garantir une plus grande efficacité, fiabilité et sécurité de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle du budget

69

La réorganisation du processus d'ordonnancement de la commande publique et la poursuite de la professionnalisation des comptables au sein du Département ont conduit à améliorer significativement le délai global de paiement (DGP) et réduire le montant des intérêts moratoires. Fin 2020, le DGP s'élève à 24,7 jours contre 42 jours en 2018.

Le travail de fiabilisation de la chaîne comptable est poursuivi avec l'approfondissement du contrôle interne.

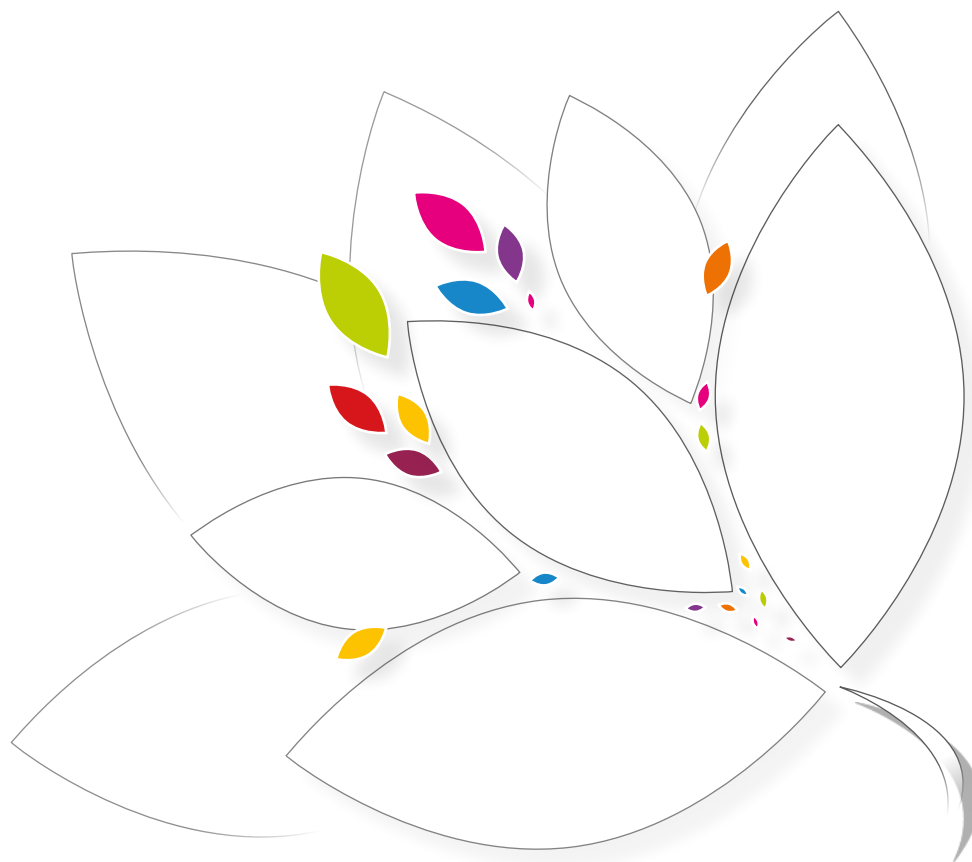
### Situation financière de la collectivité

La crise sanitaire qui ne pouvait pas être anticipée dans le débat d'orientation budgétaire 2020, a pesé sur les finances de la collectivité. Malgré cela, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées dans le cadre d'une fiscalité stable et une trajectoire de désendettement continue. La capacité à développer des investissements au profit des Varois demeure.

#### Indicateurs

- **10,4 jours** de délai de paiement (ordonnateur)
- **151 agents** formés sur les outils, les procédures et la réglementation comptable





LE DÉPARTEMENT

390 avenue des Lices - 83076 TOULON CEDEX